

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 110 (1974)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1172

8

Montreux, le 1^{er} mars 1974

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

Entreprise spécialisée dans le secteur didactique, ayant une propre production et d'excellentes représentations de marques étrangères dont le marché est en plein essor, cherche un

conseiller technique

pour la Suisse romande, dont le programme de vente s'étendra à la physique, la chimie, la biologie, la géographie, l'histoire et aux appareils audiovisuels.

Champ d'activité :

- visite des écoles
- contact avec une clientèle exigeante

Nous demandons :

- bonne formation générale
- connaissance de la langue allemande
- de préférence formation professionnelle technique

Nous offrons :

- un salaire intéressant
- d'excellentes prestations sociales
- un rayon d'activité bien délimité

Si vous êtes membre du corps enseignant, technicien avec capacités pédagogiques ou commerçant versé dans la psychologie de vente, âge à partir de 30 ans, nous attendons volontiers votre offre.

Kümmerly + Frey

Hallerstrasse 6-10
3001 Bern
Tel. (031) 23 51 11/18

Geographischer Verlag
Kartographie, Druck, Kartonage
Lehrmittel

Petit institut de jeunes gens dans station cherche

GÉRANT ou JEUNE COUPLE

actif et sportif, désirant se créer situation indépendante. Connaissance de l'allemand et branches commerciales.

Offres sous chiffre : 22 - 140 348 - 060 à Publicitas, 1000 Lausanne.

Confiez vos séjours à une hôtesse éprouvée.

Classes en plein air, champs d'été, classes de ski.

30 maisons, 20 régions, avec ou sans pension.

Toutes informations par :



Dubletta-Ferienheimzentrale
Postfach 41, 4020 Basel
Tél. (061) 42 66 40.

Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



Grisons

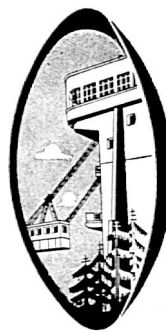
Maison de vacances à louer 1100 m., très calme.

Tél. (022) 31 15 42 ou (022) 48 85 85.

Louez votre maison à des professeurs hollandais anglais.

Possibilité d'échange ou location.

E.-B. Hinloopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram N° 8

Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

**Prix spéciaux
pour courses scolaires.**

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève — Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.



un magazine suisse

chaque mois
60 pages objectives

nature information

Environnement - pêche
chasse - photo - plongée
champignons - reptiles - flore
faune - sports

Abonnement annuel Fr. 28.—

bon pour un exemplaire gratuit

ED

Nom: _____

Adresse: _____

NATURE INFORMATION Place du Tunnel 14 1000 Lausanne 17



mutuelle vaudoise
accidents

vaudoise vie

Sommaire

ÉDITORIAL

L'école et l'économie 151

COMITÉ CENTRAL

Commission pour le choix
de lectures 152
Commission Education permanente
Jeunesse et Economie 153

VAUD

Une occasion unique d'en
savoir plus 153
Assurance scolaire obligatoire 155
Postes au concours 155
AVEPS 155
Sept ans et déjà téléspectateurs ! 156
7^e Centenaire de la Cathédrale
de Lausanne 158
SVTM 158

GENÈVE

Séance des délégations 158
Parler croquant 159

NEUCHÂTEL

Rapport de gestion du comité
central 1973 160
Entrevue avec le service de
l'enseignement primaire 164
Commission pédagogique 165

JURA

AU comité SPJ 165
Le questionnaire SPJ 166
Le début de l'année scolaire
au printemps 166
La SJTMRS à un tournant
de son existence 167
Ecole normale de Delémont 168
Centre de perfectionnement 168
SJMGM : une expérience réussie 169

FRIBOURG

Vers la moyenne suisse 169
De nouveau les
« 3 demi-jours de congé » 170
Aux « comités de rédaction »
des sections de district 170

VALAIS

Age de l'école obligatoire 171

DIVERS

Service de placements SPR 171

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et an-
nonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-
taux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 30.— ; étranger Fr. 40.—.

L'école et l'économie

Dans le contexte général des facteurs qui influencent la marche de l'école, il en est un dont il faut ici parler un peu plus longuement : l'économie. C'est pour cette raison que la commission romande de Jeunesse et Economie, d'entente avec notre comité central, n'a pas hésité à choisir ce thème pour en débattre lors de sa prochaine journée d'information.

« La dépendance du système scolaire par rapport à l'économie », en d'autres termes, l'école est-elle subordonnée ou non à l'économie est un thème essentiellement politique. S'il concerne bien sûr les enseignants au premier chef, il met en cause directement ou indirectement les milieux économiques et politiques. C'est donc les diverses conceptions de l'école que nous aurons l'occasion de voir s'affronter le 27 septembre prochain.

Nous y entendrons, c'est certain, les tenants d'une école absolument dégagée de toute obligation envers l'économie en général, l'industrie en particulier. Ceux donc qui croient que l'école doit favoriser exclusivement l'épanouissement de l'individu et la construction de sa personnalité.

A l'opposé, nous rencontrerons des responsables de l'économie, des entreprises qui souhaitent au contraire que l'école permette le passage progressif de l'enfant à l'adolescent et à l'homme intégré au système économique que nous vivons.

Il ne nous appartient pas ici de trancher entre ces deux positions extrêmes ; le séminaire, notamment par la réflexion de groupes de travail, permettra certainement une approche plus nuancée de la question. Toutefois et si l'on se réfère aux systèmes scolaires que nous connaissons en Suisse romande, force nous est de reconnaître que nous vivons un certain compromis des deux thèses exposées brièvement plus haut. Ce compromis est-il acceptable à l'heure actuelle, permet-il à la fois le développement harmonieux de l'individu et son intégration dans la vie professionnelle, sociale, économique et politique ? La technologie de nos civilisations occidentales, la spécialisation toujours plus poussée constatée dans la majeure partie des professions n'appellent-elles pas une autre réflexion ? Les critères d'efficacité et de rendement doivent-ils seuls être pris en considération ? Autant de questions, autant de réponses différentes selon les conceptions de vie et aussi les orientations sociales et politiques des interlocuteurs de Jeunesse et Economie.

De toute manière, un tel séminaire ne peut qu'apporter des éléments de discussion et de réflexion au débat plus large encore qui sera ouvert à Genève en novembre prochain. En effet, le congrès SPR, par son thème, « Ecole, perspectives nouvelles » se propose, entre autres, de resituer l'école en tant qu'institution face à l'Etat et à l'économie. Nous restons donc au cœur du problème.

Une date qu'il convient de retenir: le 27 septembre 1974.

F. Bourquin.

Déficit de l'exercice précédent	67.—
Frais de la séance annuelle du 25.2.73	202.40
Frais de la séance extraordinaire du 28.10.73	310.80
Impression I ^{re} feuille 73, 4 p.	306.95
Impression II ^e feuille 73, 4 p.	308.90
Impression III ^e feuille 73, 4 p.	311.30
Impression IV ^e feuille 73, 4 p.	306.30
Impression V ^e feuille 73, 4 p.	312.20
Frais de brochage des feuilles 1972	177.90
Frais de bureau, colis, correspondance	113.30
Honoraires 1973 du secrétaire-caissier	300.—
Impôt et frais s/ compte courant BCV	3.08
Total des dépenses	Fr. 2720.13
Pour balance, solde actif 1973	299.10
Sommes égales	Fr. 3019.23

Lausanne, le 10 février 1974.

Le secrétaire-caissier :
A. Chevalley.

Merci à Alexis Chevalley

Réunie dimanche 10 février à Lausanne sous la présidence de M^{me} Jacqueline Gauthey-Urwyler (Begnins), la commission du Bulletin a pris congé avec tristesse de son dévoué secrétaire-caissier pendant 32 ans, M. Alexis Chevalley. Par ses soins et avec la collaboration du comité, des milliers d'ouvrages ont été analysés avec conscience ; dans le fatras des publications offertes aux jeunes, cette orientation est plus que jamais nécessaire.

Au successeur de M. Alexis Chevalley, notre collègue Hugues Feuz, de Chézard-St Martin, une cordiale bienvenue a été souhaitée.

Très touché par les modestes témoignages de gratitude offerts par le comité central de la SPR, M. Alexis Chevalley évoqua avec émotion ces années marquées par l'amitié et la franche collaboration.
A. P.

Commission Education permanente

La prochaine séance de la commission éducation permanente aura lieu **les 22 et 23 mars 1974 à St-Sulpice/VD**

L'ordre du jour comportera différents points dont le problème des remplacements, des liaisons entre la formation de base et la formation continue et enfin celui des recyclages en parallèle avec l'introduction du plan d'études romand.
F. B.

Commission pour le choix de lectures

Rapport - Exercice 1973

A la suite d'une séance extraordinaire tenue le 28 octobre 1973 à Lausanne, la commission de lecture du Bulletin bibliographique SPR s'est constituée ainsi : **Secrétaire-caissier responsable du bulletin** : M. Hugues Feuz, 2055 Saint-Martin (Neuch.), à qui toute correspondance, toute subvention et tout envoi de livres à l'examen doivent être adressés dès maintenant ;

Présidente : M^{me} Jacqueline Gauthey, Ville Chantevent, 1261 Le Vaud-sur-Nyon ;

Membres : M^{me} Norette Mertens, 1253 Vandœuvres (Ge) ; M^{lle} Christiane Antille, 3, av. de France, 3960 Sierre ; M^{me} Jeannine Babey, Pastourelles 17, 2800 Delémont ; M. Maurice Evard, Côte 5, 2052 Fontainemelon ; M. Bernard Bugnon, 1699 Le Jordil (Frib.).

Au cours de cette réunion, il a été convenu que le secrétaire-caissier démissionnaire ferait paraître encore deux dernières feuilles et qu'il préparerait le rapport et les comptes de l'exercice 1973, ce que voilà fait.

Durant l'année écoulée, nous avons publié cinq feuilles de quatre pages. Par économie — et prévoyant les frais d'une séance supplémentaire — nous avons renoncé cette fois à une feuille double. En effet, quatre pages reviennent à quelque Fr. 310.—, alors que huit coûtent environ Fr. 850.—.

Ces vingt pages 1973 contiennent les appréciations attribuées à 156 ouvrages dont 46 pour enfants de moins de dix ans, 53 pour jeunes de dix à seize ans et 57 destinées aux bibliothèques populaires. Si l'on fait le décompte par genres, on obtient ceci : pour enfants de dix à seize ans, 23 livres d'aventures, 4 contes, 7 concernent la famille, la nature et les animaux, 3 l'histoire et la biographie, 3 le langage et la poésie, 2 les beaux-arts, 11 la documentation et les loisirs.

Quant aux 57 ouvrages attribués aux bibliothèques d'adultes, ils se répartissent ainsi : 19 sont des romans, des nouvelles ou des essais, 7 concernent l'histoire, la biographie ou la monographie, 7 les arts (cinéma, théâtre et documents divers), 12 la langue, la littérature et la poésie, 5 la psychologie, la sociologie et la santé ; enfin, 7 livres d'un intérêt moindre ont été placés sous « Nous avons reçu ».

Environ la moitié de ce nombre total d'ouvrages nous a été fournie par des éditeurs suisses ou par des diffuseurs de maisons étrangères établis dans notre pays. D'une manière générale, il semble que la qualité aille s'améliorant.

A ce jour, ce sont 8108 ouvrages qui sont inscrits dans notre répertoire, 8108 ouvrages examinés depuis l'origine de la commission, le 8000^e titre tombant bizarrement sur l'étrange «Mammy Lorry» de Rudolph Menthonnex, paru dans la collection « L'Aire-Rencontre ».

Si les sections cantonales nous ont octroyé la même subvention que précédemment, l'une d'elles cependant a ramené son subside au quart de son ordinaire, cela pour des motifs de finance. Pourtant, à la suite des économies prévues et réalisées, et malgré l'augmentation des frais de bureau due à la nombreuse correspondance annonçant urbi et orbi le changement de secrétaire, nous constatons un excédent positif de Fr. 299.10, lequel sera d'ailleurs absorbé pour sa plus grande part par les frais de la séance de ce jour. Enfin, voyez :

Comptes 1973

DOIT

Subvention 1972, DIP Etat de Berne	150.—
Subvention 1973, SPGenève	200.—
Subvention 1973, communauté litt. jeunesse Be	800.—
Subvention 1973, SPValais	200.—
Subvention 1973, DIP Etat du Valais	100.—
Subvention 1973, DIP Etat de Fribourg	150.—
Subvention 1973, DIP Etat de Neuchâtel	100.—
Subvention 1973, SPVaud	200.—
Subvention 1973, DIP Etat de Genève	200.—
Subvention 1973, Etat de Vaud	300.—
Subvention 1973, SPNeuchâtel	200.—
Subvention 1973, SPJura	50.—
Subvention 1973, Sté pédagogique Suisse romande	250.—
Bonific. imprimerie 7½ % de Fr. 1545.65	115.95
Intérêt s/compte courant BCV	3.28
Total des recettes	Fr. 3019.23

Jeunesse et Economie

Séminaire de Chexbres

Pour diverses raisons, Jeunesse et Economie ne mettra pas sur pied cette année le traditionnel séminaire de Chexbres. En revanche, une journée de débats et d'information sera organisée à **Lausanne le vendredi 27 septembre 1974**.

Le thème de cette manifestation a été arrêté :

LA DÉPENDANCE DU SYSTÈME SCOLAIRE PAR RAPPORT A L'ÉCONOMIE

Un tel thème ne manquera pas de susciter des débats passionnants.

Tous les enseignants membres de la

SPR qui s'intéresse à cette journée peuvent demander leur inscription auprès de leur association cantonale.

Emissions radioscolaires

La commission romande de Jeunesse et Economie est fréquemment appelée à collaborer à la réalisation d'émissions radioscolaires. Nous signalons que les thèmes arrêtés pour trois émissions qui passeront probablement dans le courant de l'année 1974 sont les suivants :

- Le niveau de vie.
- Prix et valeur.
- Economie et métiers.

Nous vous fournirons de plus amples détails ultérieurement.

F. B.

tituer le capital nécessaire au service de toutes les prestations allouées durant l'année de gestion considérée jusqu'à l'extinction du dernier survivant du contingent en cause.

Ce système exige donc **la formation d'un capital limité à la réserve mathématique nécessaire pour les seules pensions courantes**. Il est également sensible aux variations de l'effectif des assurés et permet, en cas de liquidation de l'institution de prévoyance, de continuer le service des pensions courantes, mais ne permet pas de restituer un montant quelconque aux assurés qui n'ont pas droit à une pension, même si ces derniers ont cotisé durant de nombreuses années.

Depuis le 1^{er} janvier 1960, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud fonctionne selon le **système de la cotisation moyenne générale (SCMG)** qui n'est rien d'autre qu'une moyenne pondérée à **très longue échéance** des différentes cotisations annuelles découlant du système (SRC).

Par définition même, il serait absurde de vouloir calculer la moyenne des cotisations obtenues réellement durant quelques décennies selon le système (SRC) et d'en tirer des conclusions valables pour plusieurs décennies subséquentes.

Le (SCMG) se situant entre le (SC) et le (SRC), il y aura en général une formation de capital plus grande qu'avec le (SRC). Notons encore que le (SCMG) est plus près de (SRC) que de (SC).

Déterminations

1. Les différentes cotisations à la charge des assurés et des déposants, ainsi que les contributions de l'Etat apparaissent clairement dans le rapport de gestion.

Le capital nécessaire au service de toutes les pensions allouées durant l'année de gestion est calculé chaque année en considérant l'âge réel atteint par le pensionné lors de sa mise en pension (toutes prolongations comprises) ; il en est de même en ce qui concerne le capital nécessaire à une date déterminée pour l'ensemble des pensions courantes. Ce dernier capital, arrondi aux millions de francs, figure dans le rapport de gestion dès l'année 1972, avec son augmentation par rapport à l'exercice précédent. En procédant de cette manière, les incidences résultant des prolongations et des cotisations versées durant les prolongations sont englobées dans l'ensemble de la situation (cf. chiffre 2 ci-dessous, 1^{er} al.).

Pour prendre en considération une récente demande, nous avons, dans le rapport de gestion de l'exercice 1972, déplacé

Vaud

Une occasion unique d'en savoir plus

CAISSE DE PENSIONS DE L'ÉTAT DE VAUD

Déterminations du Conseil d'administration sur la résolution votée par le congrès du 19 mai 1973 de la Société pédagogique vaudoise.

Préambule

Avant d'aborder le chapitre des déterminations, il nous semble indispensable de définir quelques systèmes financiers dans le domaine de l'assurance-vie :

Le **système de capitalisation (SC)** représente un plan de financement préalable de prestations consécutives à la réalisation d'un événement futur. La cotisation est fixée de manière qu'elle constitue — en considérant les intérêts et les risques assurés — un capital suffisant pour couvrir les prestations auxquelles l'assuré et ses survivants peuvent prétendre en vertu des conditions d'assurance. Ce système part du principe que chaque génération d'assurés doit pourvoir **elle-même aux charges de sa propre assurance**. Toutes les prestations en cours ou en voie de formation sont garanties par un capital. C'est le seul système qui admet une liquidation logique de l'institution de prévoyance à n'importe quelle époque et ne soit pas sensibilisé par des variations de l'effectif des assurés. Il engendre la formation d'un capital à haut degré.

Le **système de répartition (SR)** admet

une cotisation annuelle fixée en fonction des dépenses de la même année ; le montant de cette cotisation doit donc permettre de servir toutes les prestations réelles d'assurance dues pour l'année considérée. A l'inverse du régime financier précédent, les cotisations versées par les assurés sont immédiatement redistribuées aux ayants droit. Comme il n'y a aucune formation de capital, la liquidation de l'institution de prévoyance ne peut s'effectuer que d'une manière abrupte sans restitution aux assurés et avec suspension immédiate des prestations aux pensionnés encore vivants. Ce système est sensible aux variations de l'effectif des assurés.

Comme on peut le constater, chacun de ces deux systèmes financiers présente des avantages et des inconvénients qui n'ont d'ailleurs pas tous été énumérés ci-dessus. En adoptant un système intermédiaire, on obtient forcément un concept épousant partiellement les avantages et les inconvénients de ces deux systèmes extrêmes.

Entre ces deux extrêmes, pas forcément à mi-chemin, se situe un système revêtant de nombreuses particularités : c'est le **système de répartition des capitaux de couverture (SRC)**, appelé aussi « système de répartition des capitaux constitutifs de rentes » ou encore « système de capitalisation collective ». Ce mode de financement admet une cotisation fixée également chaque année, dont le montant doit permettre de **cons-**

le poste « retenues sur pensions selon les articles 20/21 LCP » qui figure maintenant en déduction des prestations réellement touchées et non en augmentation des « recettes assimilables aux cotisations ». Nous avons également incorporé directement dans ces deux rubriques les allocations de renchérissement et de rattrapage. Nous avons ainsi une meilleure image des prestations globales réellement servies durant l'année de gestion.

2. Les engagements pris par les personnes transférées soit lors de leur transfert dans la caisse (articles 112 et 113 anciens), soit à l'occasion des augmentations de traitements procurées par les lois du 5 septembre 1955 ont été enregistrés sur les fiches individuelles conformément à l'article 108 e LCP. S'agissant d'une situation acquise, nous n'avons pas enregistré sur cartes perforées les mois de prolongation souscrits en 1952 et 1955.

Hormis les éléments figurant dans chaque dossier individuel, nous n'avons pas enregistré non plus sur cartes perforées les prolongations découlant de l'article 79.

En conséquence, nous n'avons aucun point de repère automatique pour distinguer rapidement et d'une manière spécifique les premières prolongations des secondes.

Dans le concept en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1960, nous ne voyons d'ailleurs pas à quoi pourrait servir une analyse dans ce domaine particulier, attendu que nous devons fonder nos estimations sur un âge moyen à la retraite se situant en général au-delà de l'âge atteint une fois les deux prolongations précitées effectuées.

Précisons encore que les analyses individuelles qui sont suggérées seraient de toute manière discutables même si l'âge atteint après avoir effectué toutes les prolongations ne se situait pas avant l'âge moyen déterminant pour le bilan technique, car

- durant les prolongations le traitement cotisant continue à augmenter ; cela signifie que des charges nouvelles sont engendrées pour la caisse ; elles absorbent souvent l'essentiel des « recettes » que nous devrions mettre en évidence ;
- Lorsque deux assurés sont entrés dans la caisse à l'âge de 20 ans, comment pourrait-on justifier la mise en compte des « recettes » résultant du temps de prolongation dès 57 ans pour l'assuré (X) et dès 60 ans seulement pour l'assuré (Y) alors que ces deux assurés ont cotisé d'une manière semblable ?

Les âges limites inférieurs ne sont pas uniformément égaux au sein d'une caté-

gorie identique : ils sont surtout fonction de l'âge d'entrée dans la caisse et éventuellement d'un droit acquis. On ne peut par conséquent tirer des conclusions valables à partir des âges moyens atteints lors de la mise à la retraite, car une volée de nouveaux retraités n'aura pas forcément la même structure que la volée précédente. Une augmentation d'une année à l'autre de cet âge moyen n'est donc pas inévitablement un indice de bonne santé pour la caisse. Il importe au contraire de mesurer l'écart séparant, dans chaque situation particulière, l'âge limite inférieur de l'âge limite supérieur et de déterminer la portion de chemin effectivement réalisée lors de la mise à la retraite. Or, dans ce domaine, on observe une évolution dans le sens d'un rapprochement de l'âge limite inférieur. C'est pour cette raison qu'au bilan technique établi à la date du 1^{er} janvier 1970, M. Kaiser a retenu un âge moyen se situant au tiers inférieur de cette distance, alors que précédemment c'était l'âge médian (mi-chemin) qui était déterminant. La tendance du rapprochement de l'âge limite inférieur sera encore renforcée lorsque les articles 20 et 21 LCP auront été abrogés. A brève échéance, il faudra bien se résigner à revenir à la conception en vigueur jusqu'au 31 décembre 1959, consistant à ne considérer que l'âge limite inférieur dans l'élaboration des bilans techniques futurs. A ce moment-là seulement, on pourra à nouveau analyser les incidences techniques résultant d'une mise à la retraite effective à un âge dépassant cette limite inférieure.

3. Nous avons déjà répondu partiellement sous chiffre 2, ci-dessus, à la question se rapportant à une évolution des âges moyens. Une statistique figure dans le rapport de gestion de l'exercice 1972 à l'annexe II/quinquies.

4. Sous chiffre 2 ci-dessus, nous avons déjà annoncé qu'en 1960 l'âge médian était déterminant dans les éléments techniques et qu'il a fallu se montrer moins optimiste dans ce domaine dès 1970 en abaissant d'un sixième l'écart séparant la limite inférieure de la limite supérieure (passage de 0,5 à 0,33, c'est-à-dire passage d'une situation « mi-chemin » à une situation « tiers de chemin »).

5. A notre avis, la réserve mathématique nécessaire pour tenir nos engagements en faveur des nouveaux pensionnés est plus déterminante que le montant des nouvelles pensions, car elle considère non seulement le montant de la pension, mais encore l'âge atteint par le nouveau pensionné lors de la mise à la retraite. Cette analyse correspond donc bien au régime

financier en vigueur actuellement (cf. avant-dernier alinéa de la page 1).

La réserve mathématique ou le capital nécessaire pour l'ensemble des pensions courantes à une date déterminée étant également calculée chaque année, il est possible de suivre son évolution d'une année à l'autre. En page 7 et 8 du rapport de gestion 1972, vous trouverez des indications à ce sujet.

Comme déjà dit au deuxième alinéa de la page 2, il n'est pas possible de projeter sur l'avenir les taux de cotisations réellement observés ces quelques dernières années selon (SRC) sans commettre une erreur, car dans cette analyse en « groupe ouvert », on ne s'arrête pas à une période limitée à quelques décennies seulement. Il faut au contraire considérer une période très longue, car il ne faut pas oublier l'incidence résultant de l'augmentation temporaire des cotisants qui ne sera suivie que beaucoup plus tard d'une augmentation correspondante de l'effectif des pensionnés. Un jour viendra où ce dernier poursuivra encore pendant plusieurs années son augmentation alors que l'effectif des cotisants aura tendance à se stabiliser, d'où augmentation de la cotisation moyenne.

Une table de mortalité dressée à partir des âges atteints par un petit nombre de décédés (l'effectif des décédés CPEV est petit même en cumulant plusieurs exercices) ne peut conduire à des bases sérieuses. Il est donc inutile d'en tenir une statistique. Mesurer les écarts par rapport à une table de mortalité existante pour une communauté sensiblement équivalente représente une méthode certainement plus efficace.

En calculant, comme nous le faisons depuis plusieurs années, la réserve mathématique de l'ensemble des pensions courantes, nous pouvons précisément mesurer les écarts techniques résultant notamment d'une mortalité réelle différente de celle découlant de la table utilisée. Mais là encore, l'analyse ne doit pas se limiter à quelques années de gestion seulement, car les progrès de la médecine se traduisent en général par une espérance de vie accrue, d'où augmentation des charges pour la caisse. Il est donc indispensable de modifier périodiquement les bases techniques : précédemment nous fondions nos estimations sur les tables de la Caisse fédérale d'assurance — édition 1960 —, maintenant nous disposons de l'édition 1970 mieux adaptée à la réalité présente.

Ajoutons pour terminer qu'en Suisse, nous ne disposons malheureusement pas d'effectifs suffisants pour construire une table de mortalité à partir des observations d'une seule année. Si nous étions en mesure de le faire, le graphe des sur-

vivants à un âge déterminé, en fonction de l'année d'observation, ne présenterait probablement pas un aspect très différent de celui constaté aux Etats-Unis (cf. tableau ci-dessous).

Espérance de vie et taux de mortalité de 1901 à 1968, USA

Espérance de vie en années					
Age	1900-02	1939-41	1949-51	1959-61	1968
0	49.2	63.6	68.1	69.9	70.1
1	55.2	65.8	69.2	70.8	70.7
5	55.0	62.5	65.5	67.0	67.2
15	46.8	53.1	55.9	57.3	57.2
25	39.1	44.1	46.6	47.9	47.9
35	31.9	35.3	37.3	38.5	38.5
45	24.8	26.9	28.5	29.5	29.6
55	17.9	19.3	20.6	21.4	21.5

60	14.8	15.9	17.0	17.7	17.9
65	11.9	12.8	13.8	14.4	14.6
70	9.3	10.0	10.9	11.4	11.6
75	7.1	7.6	8.4	8.7	9.1

Taux de mortalité annuel en ‰

Age	1900-02	1939-41	1949-51	1959-61	1968
0	124.5	47.1	29.8	25.9	21.7
1	33.5	5.2	2.3	1.7	1.4
5	6.1	1.3	.8	.6	.5
15	3.5	1.4	.9	.7	.9
25	7.1	2.6	1.5	1.3	1.4
35	9.0	3.9	2.4	1.9	2.2
45	11.8	7.4	5.8	4.8	4.9
55	20.2	15.6	13.3	11.6	12.0
60	27.0	22.5	19.8	17.6	17.6
65	39.2	32.5	28.4	26.2	26.5
70	56.4	48.7	42.5	38.7	39.5
75	84.4	75.5	65.2	58.0	56.7

Assurance scolaire obligatoire

MERCI à Mesdames et Messieurs les maîtres d'école

Le Grand Conseil a adopté, le 18 décembre dernier, une nouvelle loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents qui apporte une importante réforme de structure dans l'assurance des enfants. L'obligation n'est plus limitée à l'âge de la scolarité, mais s'étend dès le 1^{er} août 1974 à tous les mineurs, aux étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans et aux apprentis.

De son côté, le Conseil d'Etat a pris des dispositions d'application pour cette nouvelle législation, notamment en instituant des « agences communales d'assurances sociales » auprès desquelles sont regroupés, par mesure de rationalisation, tous les offices locaux traitant de cette matière.

Par ailleurs, la réforme de l'enseignement, plus particulièrement les regroupements scolaires, rendent la pratique de l'assurance à l'école toujours plus compliquée puisque les enfants ne suivent plus nécessairement les classes au lieu de leur domicile.

C'est pourquoi nous avons dû demander aux municipalités de transférer les « mutualités scolaires-maladie » auprès des « agences communales d'assurances sociales ». Nous devons ainsi, après 58 ans de précieuses collaboration avec les membres du corps enseignant, renoncer à leurs services. Nous regrettons beaucoup la perte de ce contact. Nous sommes surtout animés d'un sentiment de reconnaissance et tenons à faire part publiquement de notre très profonde gratitude à tous les maîtres et maîtresses d'école pour cette participation quasi béné-

vole. Il se peut que, ici ou là, telle ou telle municipalité ait encore recours à vos bons offices pour quelques mois tout au moins. Nous vous savons gré de votre obligeance.

Au nom du Conseil d'administration, de la direction et du personnel de la caisse, nous vous disons encore MERCI.

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Gaston Muller Jean-Louis Chaubert
Directeur Sous-directeur

Postes au concours

Les listes de postes au concours arrivent au soussigné à un rythme régulier et avec une abondance que la pénurie d'énergie et la protection de l'environnement (sauvegardez nos arbres!) ne nous autorisent pas à publier dans ces pages.

Si donc vous convoitez le poste de vos rêves, référez-vous aux Feuilles des Avis Officiels du 15 mars et suivantes : vos désirs les plus divers (dans ce domaine) seront satisfaits. JF.

AVEPS

RAPPEL COTISATIONS

Le caissier prie les membres AVEPS de s'acquitter d'ici au 15 mars de leurs cotisations 74, fixées à Fr. 20.—, ceci au moyen du bulletin de versement inséré dans le « Contact » N° 12.

Merci!

Charles Aguet.

Ski de printemps

Zermatt du 1^{er} au 6 avril 1974

Attention : Il reste encore quelques places pour les membres AVEPS, les membres du corps enseignant, leurs familles et amis.

Rappel : Logement et pension complète à l'Hôtel National-Bellevue, taxes et service compris, abonnement général sur tous les moyens de remonte-pentes de la région, leçons de ski par ISS ou descente sous conduite ou ski libre, voyage Lausanne-Zermatt et retour. Prix forfaitaire : Fr. 350.— (supplément pour non-membres AVEPS : Fr. 40.—).

Nouveau : Possibilité de s'inscrire dans le groupe « Haute Montagne ». Avec guide et instructeur qualifiés. Ascensions possibles : le **Breithorn**, le **Mont-Rose**. Pas de supplément de prix.

Important : Précisez en renvoyant le formulaire d'inscription votre désir de faire partie du groupe « Haute Montagne ».

Inscriptions auprès de Bernard Gueissaz, Figuiers 27, 1007 Lausanne.

Dernier délai d'inscription : 28 février

Chef technique :
B. Gueissaz.

Finale cantonale de ski

Rappel : Finale organisée par l'AVEPS à Château-d'Ex à l'intention des élèves non licenciés, à la demande d'un grand nombre de collègues et également de nos inspecteurs (en vue de la finale suisse, entre autres).

Attention : **Finale cantonale supprimée.** (Décision prise par les chefs de service.)

Motif invoqué : Impossibilité d'accorder un mercredi matin de congé.

Un grand merci à nos collègues de Château-d'Ex, A. Marmillod et G. Dubuis qui avaient tout prévu pour cette première tentative. Et ce n'est pas un mince travail...

Un article plus complet sera publié dans « Contacts » et dans un prochain « Educateur ».

Chef technique :
B. Gueissaz.

SEPT ANS ET DÉJÀ TÉLÉSPECTATEURS !

« L'enfant et la découverte de l'image »

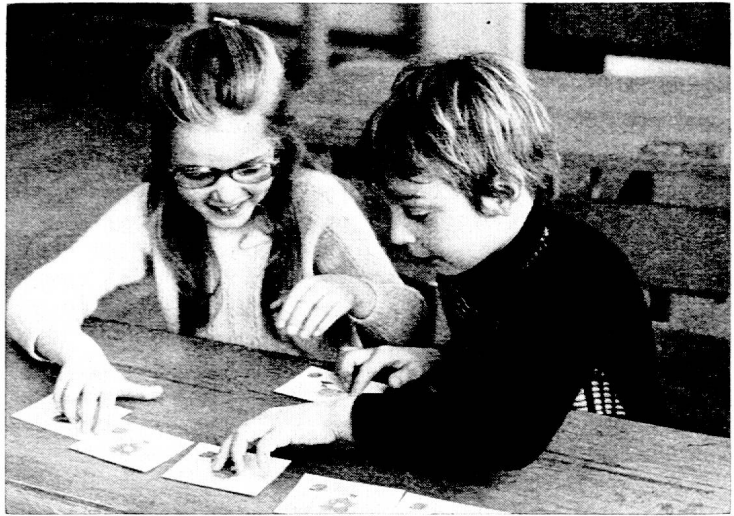
La télévision, la bande dessinée, le journal, la publicité, le livre même confient à l'image une part importante de leurs communications.

Ouverture sur le monde? Passivité croissante? Gaspillage? Richesse de l'information visuelle? Confusion?

De toutes ces réflexions, souvent émises, lesquelles sont fondées?

L'école détient une part de la réponse, puisqu'elle peut contribuer à la formation du spectateur.

Fig. 1.



Entraînement à la « lecture » de l'image

On cherchera, dans un premier travail, à maintenir la capacité d'observation des enfants, à favoriser la « lecture » particulière de l'image; par un entraînement bref, mais régulier, ils parviendront à faire l'**inventaire** exact du contenu d'une illustration. (Fig. 2.)



Fig. 2. Quelques réflexions d'élèves :

- Il se promène au Japon.
- C'est un magicien.
- J'aimerais être son copain.
- Moi, je me méfierais de lui.
- Il joue une note et fait pousser des fleurs magiques.

* * *

On donnera aux enfants l'occasion d'affiner leur faculté perceptive par de courts exercices jouant sur des changements, d'une image à l'autre: changements dans l'espace, dans le temps ou suppression de certains éléments, par exemple. (Fig. 3 et 4.)



Fig. 3 et 4. Où sont les différences?

* * *

Ces exercices de perception et d'inventaire conduisent naturellement à l'**interprétation** de l'image. Les jeunes spectateurs s'exerceront, par des jeux progressifs, à établir des relations à partir d'éléments repérés dans une image, (fig. 5 et 6) ou en associant cette image à une autre image, ou encore en se référant à une expérience vécue. (Fig. 7, 8, 9, 10.)



Fig. 5. Qui travaille là?

Fig. 6. Réponse en image.





Fig. 7. Que lui arrive-t-il ?

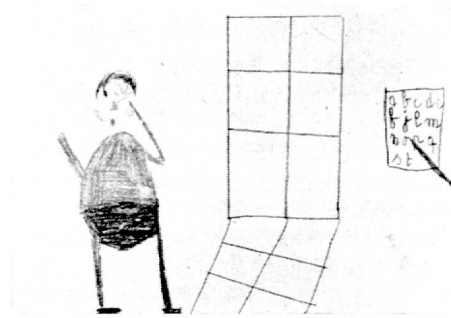
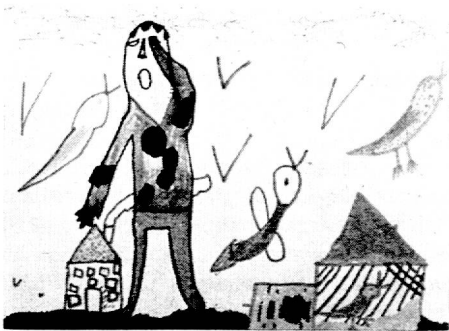


Fig. 8. A la visite médicale.

Fig. 9. Ebloui par le soleil.

Fig. 10. Oh ! le vilain oiseau.



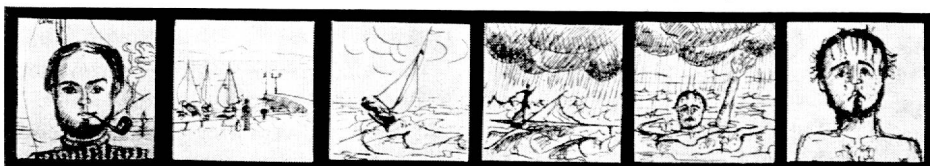
* * *

Enfin, la distribution en vrac d'une série d'images (fig. 11) obligera l'enfant à une observation détaillée de chaque image pour retrouver la succession logique de cette série et reconstituer l'histoire (fig. 12).



Fig. 11.

Fig. 12. Une des réponses possibles.
(Il peut y en avoir d'autres, pourvu qu'elles soient justifiées.)



La projection de films courts sera un complément à ces travaux à partir de cartes. Elle inspirera un certain nombre de réalisations pratiques.

Exemple :

En réponse à la vision d'un film, les enfants en reconstitueront une séquence, sous forme de bandes dessinées. Ils pourront aussi inventer eux-mêmes de courtes histoires en quatre ou six images, accompagnées éventuellement d'un texte. (Fig. 13, 14, 15.)

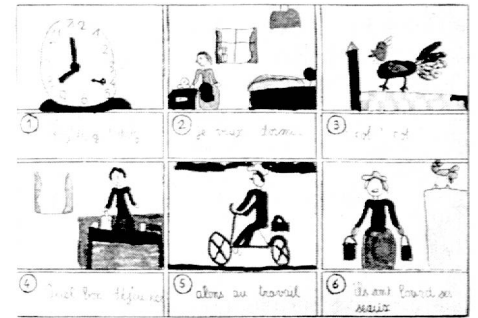


Fig. 13.

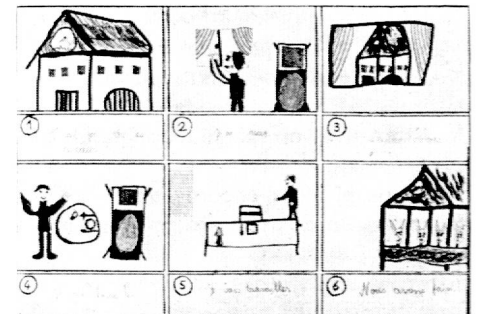


Fig. 14.

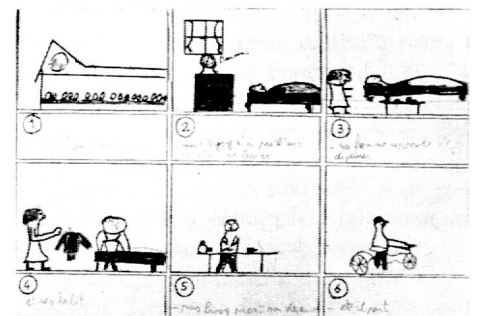


Fig. 15.

Enfin, on envisagera peut-être de réaliser un montage photographique ou un film, ce qui sera l'occasion d'aborder d'autres aspects du langage : cadrages, mise en scène, texte et, pourquoi pas, sonorisation.

Ainsi, au cours de leurs leçons de français et de dessin, il sera sans cesse fait appel, par ces divers exercices, à l'imagination et à la créativité des élèves. Par les activités pratiques, par les manipulations et les réflexions qu'elles impliquent, l'école crée des conditions favorables

qui permettront à l'enfant de devenir un spectateur plus actif ; du même coup, elle contribue au développement de ses facultés intellectuelles.

« Nous savons aujourd'hui que l'intelligence procède avant tout de l'action et qu'un développement des fonctions sensori-motrices au plein sens de la libre manipulation autant que de la structuration perceptive favorisée par cette manipulation, constitue une sorte de précepte indispensable à la formation intellectuelle elle-même. »

(Jean Piaget, dans **Psychologie et Pédagogie**, bibliothèque Médiations, Denoël Gonthier.)

*Centre vaudois
d'initiation au cinéma.*

* * *

Mais une question se forme probablement dans votre esprit :

Où trouver du matériel propre à ces activités de « découverte de l'image » ?

Le CIC vous propose de collaborer avec vous dans vos débuts en mettant à votre disposition toute une série de jeux, de diapositives ou même d'appareils photographiques.

Il vous propose encore l'envoi gratuit du catalogue du matériel prêté pour les élèves de 7 à 10 ans.

Il vous invite enfin à une séance d'information d'un après-midi. (Frais de transport remboursés, dès Fr. 3.—).

Bulletin à découper et à retourner au **Centre d'initiation au cinéma, Marterrey 21, 1005 Lausanne** jusqu'au 8 mars 1974.

— Je désire recevoir gratuitement un exemplaire du catalogue du matériel prêté pour les élèves de 7 à 10 ans.

— Je désire participer à la séance d'information :

mercredi 20 mars 1974 à 14 h. 30
ou

mercredi 27 mars 1974 à 14 h. 30
Cocher ce qui convient.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____

Localité : _____

7^e Centenaire de la Cathédrale de Lausanne 1975

A l'occasion de cet anniversaire, des concours, individuels ou collectifs, sont proposés aux élèves des écoles vaudoises (écoles primaires, écoles secondaires, gymnases cantonaux et écoles privées).

Les concours sont dotés de divers prix, d'un montant total de Fr. 10 000.—. Les travaux doivent être adressés **avant le 15 avril 1975** à l'adresse suivante : « 7^e Centenaire de la Cathédrale », Collège secondaire du Belvédère, 24, chemin des Croix-Rouges, 1007 Lausanne.

SVTM

Le comité SVTM est heureux de vous annoncer la sortie prochaine de « feuillets pratiques de documentation » sur les travaux manuels dans les petites, moyennes et grandes classes. Les membres en seront informés en temps opportun. Il vous propose, d'autre part, les cours suivants :

N° 1. Un cours de dessin technique (surtout pour les futurs brevetés TM), direction Ed. GEISER. 10 leçons de 2 heures, les mardis et jeudis 26 et 28 février, 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26 et 28 mars 1974, à Lausanne, de 20 à 22 heures. Prix : membres Fr. 45.— (inscriptions de suite).

N° 2. Un cours sur les techniques pebeo (couleurs pour impressions sur étoffe, batik, serti, vitraux, métal repoussé, etc.). 4 leçons de 2 heures, à Lausanne, les mardis 16, 23, 30 avril et 7 mai, de 20 à 22 heures. Prix : membres Fr. 15.—, non membres Fr. 20.—.

N° 3. Un cours d'initiation au travail du verre (verrière technique et artistique : appareils de science et objets d'art créés en verre). Direction : M. KASTEL, maître-verrier, 5 leçons de 4 heures, à Lausanne, les mardis et vendredis 4, 7, 11, 14 et 18 juin, de 18 à 22 heures. Prix :

C'est à cette adresse aussi que tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus (les demander par écrit).

Les concurrents n'oublieront pas de mentionner leur nom, leur prénom, leur année de naissance, leur domicile ainsi que l'établissement scolaire dont ils sont l'élève.

Pour plus de détails, consulter l'« Educateur » N° 4 du 1^{er} fév. 1974, page 69.

(Réd.)

membres Fr. 50.—, non membres Fr. 60.— (fournitures non comprises).

N° 4. Un cours d'étoiles en paille : 3 leçons de 2 heures, à Lausanne, les mercredis 12, 19 et 26 juin, de 20 à 22 heures. Prix : membres Fr. 12.—, non membres Fr. 15.— (fournitures non comprises).

Les inscriptions pour les cours 2, 3 et 4 doivent parvenir au président : Jean-Paul PACCAUD, Rives de la Morges 6, 1110 MORGES, avant le 1^{er} mars 1974.

Pour devenir membres de la SVTM, les collègues peuvent soit s'inscrire auprès du président, soit payer directement la cotisation (avant le 1^{er} mai) avec l'adresse exacte. (CCP 10-4174.)

J.-P. B.

**CONGRÈS SPV
25 mai 1974**

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

Séance des délégations

1^{er} février 1974

Les délégations de la DEP et de la SPG se rencontraient à nouveau le 1^{er} février 1974 après une interruption de trois mois.

M. Christe rappelle que nous avons vécu (et vivons encore) une situation de tension entre l'autorité scolaire (DEP et corps inspectoral) et la SPG. Il signale

qu'il fera une déclaration à ce sujet lors de la prochaine séance des délégations.

M. Grob remarque que la SPG souhaite reprendre le problème lors d'une séance sous la présidence du chef du DIP.

Les relations DEP/SPG ne seront donc pas évoquées ce matin.

Quelques divers (règlement des constructions scolaires et désignation des

maîtres principaux pour les écoles en construction, perte du matériel de sciences, recyclage) et nous abordons le point principal de l'ordre du jour :

Quelle suite donner aux rapports ? « La première année primaire, avant, après » (conférence de l'enseignement primaire) et « Analyse d'un moment-clé de la scolarité » (SPG) ?

M. Grob désire faire un inventaire des réformes à court terme (septembre 1974 si possible) sans entrer en discussion (pour le moment) sur le fond du problème.

Structures de l'école. La DEP et la SPG sont favorables à la structure 1E-2P/3P-6P mais il est impossible d'envisager ce changement pour septembre 1974 déjà. Cependant, au niveau de la formation du corps enseignant, une commission (voir assemblée de janvier 1974) va travailler dans ce sens.

Information des titulaires en activité.

Il s'agira de sensibiliser le corps enseignant. M. Grob pense que les séminaires sont la forme la plus propice à cette information. Ces séminaires animés (dans le vrai sens du terme) par les inspecteurs ou des enseignants auront pour but de convaincre et non pas de donner des directives. M. Christe est d'accord de consacrer du temps à cette sensibilisation.

Organisation en classe, méthodes et moyens d'enseignement.

La SPG demande que la formule de matériel subventionné soit appliquée également pour les 2^e années. Le travail par groupe suppose un choix de matériel. On se heurte à des problèmes de budget. Une étude d'ensemble est indispensable.

Programmes. La SPG est opposée à la préparation plus poussée des élèves en 1^{re} primaire afin de mieux les préparer à la deuxième. C'est la deuxième qui doit être modifiée. La rédaction de la phrase du rapport des inspecteurs ne doit pas inquiéter la SPG. L'esprit dans lequel travaille une commission d'inspecteurs à ce sujet est bien celui défini par la SPG. Le rapport de cette commission sera étudié avec la SPG.

Un échange de vues sur la lecture et l'orthographe semble indiquer une identité d'idées : consolidation diversifiée pour la lecture, approche souple de l'orthographe. Des mesures pourraient être prises rapidement. Le rapport de la commission-inspecteurs travaillant à ce sujet sera également étudié.

La promotion des élèves et le traitement des élèves-problèmes sont étroitement liés et demanderont une étude plus longue. Des expériences seront tentées en septembre 1974. Ces deux points

tiennent particulièrement à cœur à la SPG qui ne les laissera pas en suspens.

La SPG n'envisage pas une **prolongation de l'horaire** des élèves, sauf si la preuve est faite que le programme romand ne peut être fait autrement.

M. Grob demande encore à la DEP de préciser sa position sur le problème traité dans le rapport SPG : « L'avenir des écoliers genevois joué dès le début de l'école primaire ? » M. Christe répondra lors d'une prochaine séance.

Pédagogie curative

M. Vaney demande que la SPG et un représentant des éducateurs soient associés à l'élaboration du **statut des éducateurs**. M. Christe accorde aux éducateurs le droit d'être représenté, ce qui

A PROPOS D'UN LIVRE TONIQUE :

Parler croquant

de Claude Duneton (Collection Dire / Stock 2)

Faut-il parler franc, c'est-à-dire franchement, ou parler français, c'est-à-dire un langage de bon ton ? Car — le savez-vous ? — que signifie « parler français » ? Qui — vraiment — parle le « bon français » ? D'où viennent, d'où sortent, tous ces clichés qui nous tournent dans la tête ?

Autant de questions, autant de pétards placés sous l'auguste fessier de cette honorable vieille dame : l'Académie française, seule référence en matière de langue. Car c'est Elle, reconnaissons-le, qui juge, admet ou rejette tel ou tel mot, qui juge et sans appel (essayez d'ailleurs de l'appeler : elle a l'entendement embourbé).

Claude Duneton, ancien instituteur — tiens, un signe ! — pose bien des questions dans son pamphlet plein d'esprit. Il est originaire de la Corrèze, région dont il faut bien dire qu'elle est sans éclat particulier et qu'elle n'a pas fait les beaux jours de la renommée française, comme l'Île-de-France ou le Val de Loire, une province quelconque comme beaucoup d'autres, pauvre, mais pas muette. Il y a 2 générations, — celle donc de nos grands-mères, — on y parlait, chantait, festoyait ou pleurait dans un patois savoureux : l'occitan, de la même manière qu'ailleurs on parlait breton, alsacien, ou provençal.

Mais qui donc, à la fin, parle ou parlait français, ne serait-ce qu'au début de ce siècle ? Les Français, diront certains, le peuple français. Pas d'accord, répond

satisfait M. Grob malgré le refus de la DEP d'associer la SPG.

M. Vaney signale des anomalies dans les conditions de travail et l'aspect financier : congés, indemnités pour horaire prolongé, frais de déplacement. M. Christe prend note des remarques et étudiera les améliorations possibles.

MM. Grob et Vaney remarquent qu'il faudra reprendre dans son ensemble le problème des institutions de pédagogie curative.

La SPG s'inquiète encore du statut des titulaires des cours d'initiation au français (dossier à l'étude au service administratif et financier du DIP) ; de l'écriture au niveau de CIRCE, etc...

Les délégations se retrouveront en mars. Séance levée à 12 h. 15.

J. Strarieri.

Duneton. Certaines gens de ce pays, ceux de la bonne société et parisienne encore, ceux qui sont en mesure de placer « l'effet marquise » dans la conversation, mais pas forcément, même sûrement pas, le bouseux des Causses ou le méccano des Ivelines.

Il y avait donc vers les années 1900 une relative infime partie de la population française qui parlait, réellement, ledit « bon français ». Les autres usaient d'une langue régionale, de mots bien adaptés aux lieux, aux coutumes locales, aux habitants et à leurs croyances.

Mais où est le truand qui a, dès lors, promulgué cette sorte de chasse aux sorcières et fait taire les patois, les dialectes occitans et autres ? Aïe, mes frères, il semble bien que l'école — encore elle — y soit pour beaucoup : elle qui est devenue, par l'instauration de l'instruction publique, gratuite et obligatoire, une véritable enclave française dans chaque recoin de province. Quoi ! Le préau de l'école, c'est la cour de l'Ambassade de France, dit Duneton. J'ajouterai par parenthèse, l'anecdote que me racontait récemment un ami né à l'ombre des tours de Carcassonne : lorsqu'il était enfant et écolier, on interdisait strictement de parler occitan à l'école et le premier contrevenant surpris en flagrant délit recevait un témoin de bois. Celui qui avait le témoin en mains à la fin de la classe, était puni par une retenue d'une à deux heures...

Qu'on ait voulu préconiser une langue commune à tout un pays, quoi de plus compréhensible et de plus légitime. Di-

sons qu'on a peut-être poussée l'exercice un peu loin, cela d'autant plus que non satisfait d'imposer la langue française on a « choisi » un certain usage de cette langue, polissée, élégante, certes, mais pas toujours en concordance avec le mode de penser et de vivre des gens ; qu'on a reconnu valable cette expression plutôt que celle-là, parce qu'elle était utilisée par la bonne société et non par les croquants. Qu'on m'entende bien : Duneton ne dit pas : parler populaire = parler vulgaire ; son premier souci est de parler vrai, de préserver toute la richesse de langage qui n'ont pas eu l'heur d'être présentés en cour.

Duneton fait encore quelques comparaisons avec la langue anglaise, dont il semblerait qu'elle serait, beaucoup plus que le français, l'expression d'un peuple et non d'une classe. Difficile de juger quand on ne pratique pas couramment le vocabulaire d'outre-Manche.

Un livre à lire, à lire à haute voix presque, pour en savourer toute la vigueur, l'humour constant et le sérieux de la recherche. Si nous n'y prenons garde, le français risque de devenir tel ce

vieil aristocrate ruiné et entêté, qui joue du Vivaldi sur un clavecin piqué, dans un grand salon vide et délabré, pour tromper sa faim, tandis que les manants attendent à la grille, les bras chargés de pain frais, qu'on ouvre les portes.

Pour finir cette citation :

« Alors ? Eh bien ! comme disait déjà Montaigne, « que le gascon y aille si le français n'y peut aller ! » C'est pourtant loin Montaigne, avant Richelieu et sa fine équipe. Peut-être pourrait-on commencer à tendre l'oreille à ce qui se dit réellement en français, aujourd'hui, une fois passé le dernier pavillon de la banlieue parisienne, les dernières tours. Un homme d'affaires hollandais me dit : « C'est curieux, en France, au-dessus de 4000 francs de revenu par mois, tout le monde parle de la même façon. » C'est possible, mais cela laisse une fameuse équipe dont le langage est différencié — au-dessous de 4000 francs — des dizaines de millions de croquants d'honneur qui jasant, qui font danser la langue, qui la chantent ou qui la pleurent, mais qui existent. »

Liliane Urben.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57

Neuchâtel

Rapport de gestion du comité central de la SPN pour l'année 1973

1. Des difficultés à la réflexion

Les circonstances que notre association traverse dans ses rapports avec la VPOD ont fait de 1973 une année difficile : un problème qui, à l'origine, paraissait susceptible d'être résolu par de simples mesures administratives, a menacé l'unité, la force et l'influence de la SPN. Il a aussi trop accaparé le temps que les responsables de notre société peuvent normalement lui consacrer ; il a jeté quelque trouble dans nos rangs et alourdi désagréablement l'atmosphère dans laquelle devraient travailler ceux qui se sont mis au service de leurs collègues.

Mais ces difficultés nous auront conduits, par leur gravité même, à une réflexion salutaire sur le sens de notre action, sur ses aspects à la fois matériel et moral, sur l'efficacité de notre engagement et sur la structure de notre organi-

sation professionnelle. Devant les incertitudes de l'avenir, il n'est en tout cas pas douteux que la SPN, pour rester digne de notre confiance et gardienne de nos intérêts professionnels, devra demeurer cette association qui, au-delà des querelles de structure, trouvera sa force dans l'affirmation de sa personnalité. Car c'est ce caractère qui prémunit les hommes et les institutions contre toute tutelle et leur donne la liberté de servir les autres.

La personnalité de la SPN est constituée aujourd'hui des efforts, des succès, des échecs et des espoirs qu'un rapport révèle. Elle se fortifiera demain de la contribution de chaque institutrice et de chaque instituteur neuchâtelois.

2. La crise syndicale

Les considérations précédentes nous amènent à aborder immédiatement les affaires syndicales.

Conformément aux intentions du comité central, une assemblée générale extraordinaire de la SPN s'est réunie le 6 juin 1973 à Fontainemelon. Ses débats, malgré l'atmosphère pesante dans laquelle ils se déroulèrent, ont été dominés par la préoccupation générale de sauvegarder l'unité de la SPN. Aussi, faute de pouvoir se rallier à l'une des quatre propositions présentées par le comité central, l'assemblée décida la constitution d'une commission spéciale chargée de renouer le dialogue avec la VPOD et de trouver une solution satisfaisante au conflit.

L'espoir d'être mieux écouté et compris par les dirigeants de la VPOD semblait sérieusement fondé sur les conclusions que ces derniers avaient dû, estimait-on, tirer d'une récente expérience. En effet, le Secrétariat fédératif de Zurich venait de convoquer, le 29 mai 1973 à Neuchâtel, une assemblée générale des membres SPN affiliés à la VPOD. Le comité central de notre société, fidèle à sa politique axée sur le maintien de l'unité de la SPN et des usages admis depuis des années, ne pouvait accorder sa caution à la convocation de cette assemblée séparée ni son approbation aux membres de notre société qui l'avaient proposée. Par le déroulement des discussions qui l'animent et surtout par leur refus unanime d'entrer en matière, nos collègues ont manifesté de manière éclatante leur attachement à cette politique.

Cette prise de position devait pourtant, contrairement à notre attente, déterminer les responsables de la VPOD à nous signifier, le 20 juillet 1973, leur résolution de se délier sans délai de toute obligation envers notre corporation, c'est-à-dire de dissoudre la section syndicale SPN/VPOD, et de considérer ses adhérents comme membres individuels.

Nous apprenions, en janvier 1974 seulement et par l'intermédiaire d'un document du Tribunal arbitral fédératif, que nos collègues enseignants affiliés au syndicat, sans qu'ils aient été consultés ni même avertis, étaient rattachés à la section Neuchâtel/Administration cantonale par décision de la VPOD.

L'obstination du Secrétariat fédératif à maintenir en vigueur les mesures prises à notre égard, malgré une nouvelle demande de notre part de reconsidérer l'affaire après l'aboutissement des travaux de notre commission des affaires syndicales, nous a incités à engager une procédure de recours auprès du Tribunal arbitral de la VPOD. Nous en attendons très prochainement le jugement. Mais le refus de l'organisation syndicale de s'ouvrir au dialogue et surtout celui du Tribunal arbitral de mettre la SPN au bé-

néfice de l'effet suspensif, ont enlevé à la commission des affaires syndicales toute raison de poursuivre ses travaux. C'est pourquoi, à la parution de ce rapport, une assemblée générale extraordinaire de la SPN aura déjà entendu ces conclusions et examiné la nouvelle situation ainsi créée dans notre société.

La crise syndicale, que l'actuel comité central a eu la responsabilité d'affronter, fut certes déclenchée par de simples revendications financières. Elle n'en est pas moins l'aboutissement d'une situation créée progressivement par une association à la recherche de son unité et de son efficacité. Caractérisée par la réunion de tous nos collègues en une seule assemblée délibérante et par l'égalisation de leurs cotisations, cette situation avait paru intolérable à la VPOD. Elle a aussi multiplié, d'une manière à peine admissible, nos obligations en nous chargeant d'un pesant contentieux hérité du passé. Cette remarque inspirera le ton convenable aux interventions et aux réactions que l'on peut attendre à ce sujet.

3. Affaires pédagogiques

Les circonstances difficiles et les problèmes inattendus ne sauraient nous faire oublier l'importance des affaires pédagogiques, dont nous pensons qu'elles déterminent nos conditions de travail et la valeur de l'école. Ceux qui s'en occupent, parmi nous, se trouvent à la pointe de la lutte sociale que nous menons dans l'intérêt de tous.

3.1 La Commission pédagogique

Son activité si remarquable mérite plus que jamais de faire l'objet d'un rapport particulier. Nous renouvelons notre confiance et l'expression de notre reconnaissance à son président et à ses collaborateurs, anciens et nouveaux.

3.2 Les recommandations de la Commission cantonale d'intégration

En décembre 1972 était déposé le rapport de la Commission d'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire, document qui règle à notre satisfaction les problèmes de l'organisation des centres multilatéraux et de la constitution de leur équipe directoriale. Le Département de l'instruction publique, suivant les recommandations immédiatement opérationnelles de ce rapport, en a tiré quatre arrêtés.

La SPN, après avoir activement contribué au succès des travaux de la Commission d'intégration en les honorant de son crédit, ne saurait admettre que de tels arrêtés officiels ne soient pas

tous appliqués aujourd'hui pour des raisons d'opportunité. Elle continuera aussi de proclamer la nécessité de promulguer une législation permettant d'appliquer les autres recommandations du document précité. C'est ainsi que serait donnée suite à notre revendication relative à l'égalisation des nombres d'heures d'enseignement entre les maîtres du degré secondaire et, plus généralement, à celle concernant un allègement de l'horaire des enseignants.

3.3 Les travaux de la Commission cantonale d'étude des problèmes d'orientation et de structures aux niveaux 5 et 6

Sous cette longue appellation, la Commission d'intégration s'est succédé à elle-même pour examiner les redoutables questions posées par l'organisation des classes mentionnées et par l'engagement pédagogique de leurs maîtres. Les thèses de la SPN y sont défendues par nos trois représentants à l'ancienne commission, Serge Bouquet, Pierre Brossin et Gilbert Philippin, et par un instituteur de l'enseignement primaire, Yvon Christen. Leur tâche s'avère de plus en plus difficile, en raison d'une évolution pédagogique qui nous réjouit quand elle situe la 6^e année dans le « tronc commun », mais nous inquiète lorsqu'elle tente d'introduire dans les classes de ce degré un enseignement des branches principales réparti entre deux maîtres responsables, dont l'un au moins ne serait pas issu de la section préprofessionnelle.

Il va sans dire que, dans la mesure où la SPN acquerra la conviction du caractère néfaste de cette évolution, le comité central n'hésitera pas de la mobiliser, afin de renforcer sa propre intervention ou celle de ses délégués. Il le fera dans la certitude de défendre aussi bien la profession d'instituteur que la formation des élèves.

3.4 L'Ecole secondaire de demain

Un rapport patronné, sur le plan fédéral, par les autorités officielles et rédigé par des professeurs de l'enseignement secondaire, a été soumis à l'examen de la SPR. Nos sections, consultées, ont exprimé à ce sujet leurs réactions négatives, inspirées par leur prise de position pour un enseignement en « tronc commun » le plus long possible et contre tout ce qui, par le biais de cours à niveau ou à option, risquerait de lui porter atteinte.

4. L'Ecole romande

L'Ecole romande est devenue une réalité qui touche pour le moment les quatre premières années primaires, depuis

le jour où les programmes étudiés par CIRCE I furent solennellement remis aux autorités officielles. Demain CIRCE II terminera le travail, même s'il semble plus pénible puisqu'il ne peut être fondé sur les principes pédagogiques et la structure que le rapport du GROS lui aurait indiqués. Quoi qu'il en soit, la réalité de l'Ecole romande s'étendra et atteindra chacun.

Nous y avons l'indispensable accès par la SPR, la Conférence des présidents d'associations primaires et secondaires et par CIRCE II.

4.1 La Société pédagogique romande

Il est de moins en moins pensable d'ignorer la SPR, ou de la classer dans la rubrique des relations extérieures entretenues par la SPN. Bien que, de notre point de vue, la corporation des enseignants romands souffre de ne pas être un « syndicat à la taille des enseignants », sa grandeur actuelle contribue incontestablement à sauvegarder leur condition.

Nous considérons comme un honneur d'avoir reçu au Château de Neuchâtel, très dignement grâce à la courtoisie des autorités de la ville et du canton, qui y étaient représentées, son assemblée des délégués, en décembre dernier.

Le comité central de la SPR, soucieux de renforcer son efficacité, convoque désormais à ses séances les présidents des associations cantonales. La délégation neuchâteloise comprend en outre M^{lle} Hélène Jeanneret et Jean-Pierre Buri. Notre collègue Georges Bobillier, ancien vice-président de la SPR, s'est maintenant retiré de cet exécutif. Ce dernier perd ainsi l'un de ses membres les plus écoutés et les mieux au courant des affaires pédagogiques romandes et internationales.

4.2 La Conférence des présidents d'associations

Préoccupée par le projet instituant l'enseignement de l'allemand, en qualité de 2^e langue nationale, et par ses modalités définies dans une étude d'experts, la Conférence des présidents a obtenu audience pour une délégation auprès de plusieurs représentants de la Conférence des chefs de départements de l'Instruction publique. Il s'en est suivi la constitution d'une commission officielle chargée de régler les problèmes en cause ; notre collègue Alain Thiébaud y assumera le mandat de la SPN.

4.3 CIRCE II

M^{lle} Marie-Louise Lambelet poursuit la mission qui lui avait été confiée pour CIRCE I. De nombreuses sous-commissions ont été formées, où l'on trouvera

les délégués neuchâtelois désignés par les associations professionnelles. L'« Educateur » en a publié les noms.

4.4 Délégations romandes

Les travaux considérables entrepris dans le domaine pédagogique romand par des groupes de travail contraignent la SPR à suivre ces études, à tenter d'en influencer le cours, à y collaborer. Quelques collègues neuchâtelois ont bien voulu, sur notre proposition, assumer certains mandats avec les inconvénients d'un travail assidu et les déplacements qu'ils comportent :

- M^{me} Yvonne Rollier, à la commission chargée de rédiger le rapport : « L'Ecole, perspectives nouvelles », en vue du Congrès romand ;
- M^{lle} Henriette Troesch, à la commission des moyens d'enseignement de l'écriture, qu'elle préside ;
- M^{me} Aliette Lebet, à la commission des moyens d'enseignement des mathématiques ;
- M. Pierre-A. Pelichet, à la commission des moyens d'enseignement du degré secondaire ;
- M. Jean-Pierre Bornand, à la commission Education permanente ;
- M. Jean-Pierre Buri, à la commission Education permanente et à la commission d'étude des nouvelles structures de la SPR ;
- M. André Chardonnens, à la commission des moyens d'enseignement du français.

5. Délégations et participation pédagogiques neuchâteloises

En cette année 1974 nous sont parvenues des sollicitations officielles exceptionnellement nombreuses, en vue d'obtenir la collaboration de délégués SPN à l'activité de commissions ou de groupes de travail. Nous y avons répondu dans la mesure du possible.

5.1 Délégations neuchâteloises

Au temps du renouvellement des autorités cantonales, nous avons pu heureusement désigner les délégués du corps enseignant aux diverses commissions.

La demande se fit pressante aussi de la part du Service de l'enseignement primaire et de son Service de la recherche et de la documentation pédagogique. Car, signe des temps et de la fébrile activité dont notre canton est le théâtre dans le domaine scolaire, des organismes nouveaux ont été formés entraînant la constitution de groupes d'étude et de

référence : ici l'offre n'a pas toujours pu respecter les délais ou simplement faire face à la demande. Nous sommes néanmoins parvenus à fournir l'aide technique aux nouveaux **colloques pédagogiques de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire**, et aux **groupes de référence pour les mathématiques, les travaux à l'aiguille, le français, le chant et la musique, les activités créatrices**.

D'autres groupes de travail ont entrepris la **révision des fascicules de grammaire** de 3^e et de 4^e année ou préparé les **épreuves d'examens primaires** de juin 1973.

Une **commission « Ecole enfantine »** et ses **trois sous-commissions** ont prévu l'organisation, dans un document non encore publié, des futurs Jardins d'enfants.

La SPN est intervenue, en matière **d'orientation scolaire**, par ses délégués qui contribuent à l'élaboration des épreuves et par ceux qui en font une lecture critique avant l'impression. Elle a la faculté de suivre les travaux de la commission récemment nommée **d'appréciation du travail scolaire**, comme elle peut participer, depuis un certain temps, à ceux de la **commission « Laboratoire de langues »**.

5.2 Problèmes de la participation

Les difficultés auxquelles se sont souvent heurtées nos démarches en vue de recruter un si grand nombre de collaborateurs, nous posent des problèmes qu'il est temps d'aborder.

Il s'est établi en effet une situation qui paraît remettre en cause, sinon la participation elle-même, du moins une certaine forme de participation. La lassitude du corps enseignant, confronté à des exigences d'un métier toujours plus pénible, bousculé par une évolution pédagogique rapide et par la mode — ou la manie — de remettre sans cesse toutes choses en question, pourrait certes, expliquer son manque d'empressement à offrir ses services. Nous interrogeant nous-mêmes, nous nous demandons s'il est légitime de mandater tant de nos membres alors que nous ne disposons pas des moyens de suivre de si nombreux travaux, de contrôler l'action de nos délégués, de leur indiquer pour leur gouverne et dans chaque cas l'opinion précise de la SPN.

Il serait plus grave que les difficultés signalées ici naissent d'une certaine conception de la participation qui inciterait nos collègues à s'abstenir de toute intervention au stade de l'élaboration des projets pour avoir la liberté de réagir, par des critiques désabusées surtout

lors de leur exécution. C'est une telle conception de la participation qui, à nos yeux, n'est pas acceptable. D'une façon ou d'une autre, la participation est un droit qu'il faut payer d'un devoir : on n'écoute pas volontiers ceux qui n'ont pas agi d'abord. Mais nous convenons que notre société devra bien envisager les conditions dans lesquelles des services peuvent être rendus.

En posant ces problèmes, nous tenons à souligner le sens que nous donnons à la participation. Nous la voulons entière : au niveau technique, sans doute, là où nous nous engageons à mettre à la disposition de l'autorité officielle les services de nos membres ; mais d'abord au niveau politique, là où se prennent les décisions fondamentales.

6. Interventions auprès du Département de l'instruction publique

La SPN se trouve parfois en désaccord avec le DIP. Elle ne saurait avoir la prétention d'imposer toujours ses idées mais souhaite un dialogue entre gens ouverts aux arguments des autres, dans un esprit de courtoisie et de bonne volonté. Nous croyons que la qualité de nos interventions auprès de nos autorités scolaires cantonales a été garantie par de telles conditions, lors des entrevues qui nous ont été accordées et des échanges de correspondance.

6.1 Entrevues entre le DIP et la SPN

a) Le 30 janvier 1973, entre le Service de l'enseignement primaire et le comité central, à propos de questions relatives aux épreuves de 5^e année et de 1^{re} MP ;

b) le 20 février 1973, entre le chef du DIP et le comité central, concernant :

- les modalités de paiement des primes de fidélité ;
- le remplacement des membres mandatés du corps enseignant ;
- le problème posé par les échecs scolaires et la surcharge des horaires et des programmes ;
- le règlement d'incidents ayant marqué un défilé militaire ;
- la question des différences de traitements entre pédagogues de même formation ;

c) le 9 juillet 1973, entre le chef de service de l'enseignement primaire et le président de la SPN ;

d) le 16 octobre 1973, entre le chef du DIP et le président de la SPN ;

e) le 22 novembre 1973, entre le chef du DIP et le comité central, mettant en discussion :

- les programmes de la section préprofessionnelle ;
- l'application de l'arrêté concernant les centres multilatéraux ;
- un cas de défense professionnelle ;
- un règlement de différend entre des enseignants et le DIP ;
- une information sur un projet d'élaboration d'un futur statut ;
- une demande d'information concernant la séance du Grand Conseil d'octobre 1973 ;

f) le 8 février 1974, entre le chef de service de l'enseignement primaire et le comité central, portant à son ordre du jour :

- les modalités de la participation ;
- les épreuves de référence qui remplaceraient les examens au degré primaire.

6.2 Echanges de correspondance

Souvent à l'origine des entrevues mentionnées ci-dessus, les lettres de la SPN ont permis à certaines de nos revendications de pénétrer dans le domaine du droit ou des usages. Ainsi :

a) les maîtres préprofessionnels auront désormais accès aux laboratoires de langues ;

b) les membres du corps enseignant seront informés des poursuites judiciaires engagées contre leurs élèves ;

c) un représentant de la section préprofessionnelle a été admis au sein de la commission consultative de l'enseignement secondaire ;

d) un représentant de la section préprofessionnelle est appelé à participer à la commission chargée de l'étude des problèmes de l'intégration dans la région de Neuchâtel ;

e) le livret de cours de perfectionnement prévu ne sera introduit ni obligatoirement ni facultativement ;

f) un décompte détaillé de traitement sera remis aux personnes concernées lorsque les circonstances exigeront une information ;

g) les cours de perfectionnement du mercredi 6 juin 1973 ont été exceptionnellement supprimés en raison de l'assemblée extraordinaire de la SPN.

De plus, les arrêtés relatifs aux **expériences pédagogiques** viennent de faire l'objet d'observations critiques et d'une demande d'éclaircissement présentées en commun par nos collègues de l'enseignement secondaire et nous-mêmes. Passant rapidement sur un **cas personnel de défense de traitement**, signalons enfin, que nous n'avons pas encore obtenu la généralisation de la **semaine de cinq jours**.

6.3 Autres interventions

La liste ci-dessus ne limite pas le domaine des interventions de la SPN. Il nous reste donc à relever nos démarches auprès de la SPR afin d'élargir au plan romand **l'activité de la commission d'achats** de la Société pédagogique vaudoise et de faire bénéficier les membres de la SPR d'une **carte de légitimation d'enseignant**.

7. Problèmes matériels

Le Cartel syndical auquel nous appartenons, a tenu à la présence de la SPN malgré sa dissolution en sa qualité de section syndicale. Nous avons donc poursuivi notre activité au sein de cet organisme, en liaison avec le comité central où nos délégués au Cartel furent convoqués à deux reprises, et avec nos sections, qui, consultées, exprimèrent leur avis sur la question de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Ce problème a été, selon nos vues, considéré en priorité et se trouve présentement porté à l'examen des membres de la commission officielle chargée de cette étude. Sur la base de ses travaux, le Grand Conseil a déjà, le 16 novembre 1973, révisé la loi concernant la Caisse de Pensions de l'Etat en fixant le traitement assuré à 84,7 % du traitement effectif, non compris les allocations de ménage et pour enfants.

Quant au reste, la conjoncture économique n'a heureusement pas empêché le fonctionnement des dispositions de la loi sur les adaptations des traitements au renchérissement du coût de la vie ; mais elle n'a pas autorisé, en vertu d'une interprétation de convention entre la Confédération et les cantons, la hausse des traitements en fonction de la moyenne des salaires payés en Suisse aux employés.

8. Relations

8.1 Avec l'Ecole normale

La SPN, bien introduite dans l'élégante maison du Faubourg de l'Hôpital par ses délégués dans les divers jurys, s'y sent investie de responsabilités supplémentaires au moment où les membres du jury de pédagogie pratique se voient confier une mission plus importante de contrôle et quelquefois d'appréciation définitive.

La cordialité de nos relations avec l'Ecole normale et l'importance de son rôle dans la valorisation de notre profession, nous ont incités à prendre rendez-vous avec son directeur. Nous avons pu nous féliciter de la concordance de vues manifestée au cours d'un long entretien et de l'esprit dans lequel se sont déroulées les discussions.

8.2 Avec nos sous-sections

Accomplissant chacune sa tâche, nos sous-sections savent qu'elle bénéficie de notre appui. Ainsi une demande de l'Association des Jardinières d'enfants nous a amenés à procéder à une enquête, confiée à notre commission pédagogique, susceptible de motiver l'introduction de tests psychologiques pour fixer l'âge d'entrée à l'école.

8.3 Avec nos sections

Cellules vivantes de la SPN, nos sections, par leur activité et leur réflexion dans le milieu particulièrement favorable du district, seront de plus en plus indispensables au rajeunissement de la SPN.

Leurs présidents reçoivent les informations capables de nourrir des séances préparatoires à celles du comité central. Ils nous ont apporté un précieux concours lors des désignations de délégués, et ont partagé nos préoccupations lors de plusieurs conférences des présidents.

Cependant l'heure des mutations et des restructurations qui vient — les statuts de notre société seront prochainement révisés — semble propice à la recherche et à la découverte de moyens nouveaux susceptibles d'animer nos sections, la SPN elle-même, et d'en faire des centres de propagande et d'influence.

8.4 L'« Educateur »

On ne concevrait pas comment certaines relations pourraient être établies à l'intérieur de notre société sans ce journal d'informations internes dont nous avons le privilège de disposer : L'« Educateur ». Sa rédaction neuchâteloise représente un travail si considérable qu'il a fallu la confier à une équipe de trois correspondants : nos collègues du comité central Gabriel Ruedin, responsable de la rédaction pour 1973, Jean-Pierre Buri et Jean-Pierre Mischler.

L'intérêt des numéros corporatifs et pédagogiques de l'« Educateur » lui ont acquis une audience qui s'étend au-delà des membres de la SPR, et permet ainsi aux pédagogues de notre canton et de la Romandie de se faire entendre et, espérons-le, comprendre dans des milieux de plus en plus larges. Mais il faut souhaiter que cet intérêt, nos collègues soient les premiers à le découvrir.

9. Conclusions

On discernera facilement, dans ce rapport, les carences de la SPN. C'est avec regret que nous ne sommes pas en mesure d'y annoncer, en particulier, le début de l'activité ni même la constitution de la commission d'information, dont les propositions concrètes seraient

si utiles au rayonnement de notre société et de notre profession dans le monde actuel.

C'est donc l'occasion de rappeler que les remèdes aux insuffisances et aux échecs d'une société se trouvent toujours dans la volonté de ses membres.

Mais on ne manquera pas, devant cette rétrospective de l'existence de la SPN, d'être sensible à tout ce qui a été réalisé dans des conditions quelquefois difficiles, au prix souvent élevé que connaissent nos collaborateurs et leur famille. Il convient de leur exprimer ici la gratitude du corps enseignant neuchâtelois.

Et « nous avons le plaisir » — pour reprendre la formule traditionnelle de convocation du comité central — de reconnaître en notre société cette « amicale » dont nous avons besoin, plus que jamais, pour travailler sérieusement dans des conditions agréables, nous avons aussi l'honneur de voir s'affirmer en elle cette association capable de défendre, dans le plus authentique esprit syndical, les valeurs matérielles et morales qui constituent la personnalité des enseignants.

8 février 1974.

*Le comité central de la
Société pédagogique neuchâteloise.*

Déclaration d'intention

La situation nouvelle établie dans la SPN nous dicte nos intentions immédiates :

- réviser les statuts de notre société ;
- développer le rayonnement de la SPN en créant dans les sections et par leur intermédiaire dans chaque collège des centres de réflexion, d'activité et d'influence ;
- élaborer une politique de l'information à l'intention du public, afin de faire connaître les options pédagogiques et leurs exigences à la société actuelle, en l'obligeant à en tenir compte ;
- engager, par une intense action de propagande, tous nos collègues à prendre conscience de notre travail en leur faveur et à y participer d'une façon ou d'une autre ;
- affermir la SPN et augmenter son efficacité pour rendre le corps enseignant capable de faire face à toutes les circonstances affectant sa position matérielle et morale au fur et à mesure de leur apparition.

8 février 1974.

*Le comité central de la
Société pédagogique neuchâteloise.*

Entrevue service de l'enseignement primaire – Comité central

Examens de fin d'année

La suppression des examens de fin d'année et l'annonce de l'introduction d'épreuves dites de référence avaient créé un certain malaise au sein du corps enseignant, malaise dû en partie à une procédure d'information trop hâtive, bousculée par des impératifs horaires.

Un dossier d'information destiné aux titulaires de deuxième année fut distribué. Un exemplaire supplémentaire allait à chaque collègue. Un numéro du Bulletin du DIP dans lequel devaient être repris ces éléments d'information ne put paraître. De nombreux enseignants furent mis au courant par la télévision ou la presse avant d'être informés officiellement.

Bref, le facteur temps joua un rôle important dans cette distribution informatique quelque peu boiteuse.

Point de vue SPN

Pour la SPN, la participation devrait se faire non pas seulement au stade de l'application technique de « nouveautés » mais aussi au moment de l'élaboration de ces principes, techniques, moyens de contrôle, épreuves diverses, procédés pédagogiques nouveaux...

M. Roger Hügli approuve ce point de vue. M. Laurent suggère que les membres de notre association siégeant dans les différentes commissions et groupes de travail, le Service de l'enseignement primaire et le comité central se rencontrent plus fréquemment afin de mieux coordonner nos travaux.

L'information deviendrait spontanée et simultanée. Idée à suivre car elle permettra d'éviter des malentendus et sa mise en application se fera en mesure des disponibilités des nombreux partenaires impliqués.

Groupe technique des épreuves de référence, groupe d'étude de l'appréciation du travail scolaire

Le premier de ces organes ne s'est pas encore réuni, mais ses objectifs sont déjà définis : élaborer un outil de travail

utilisable, bien étalonné, permettant de vérifier aussi le degré d'assimilation de telle ou telle notion, les progrès de l'esprit critique de l'élève, de sa « jugeote », de son bon sens devant telle ou telle situation. Ces épreuves devraient également donner la possibilité de situer l'élève au début de l'année scolaire et à tout moment au cours des trois trimestres.

Le second groupe s'est déjà mis au travail. Une information détaillée des premiers résultats obtenus nous sera donnée à l'occasion des conférences officielles de printemps.

Dossiers de l'autorité tutélaire

Depuis janvier 1974, le Service de l'enseignement primaire reçoit régulièrement des dossiers le renseignant sur toutes les actions en justice concernant de jeunes élèves en âge de scolarité obligatoire ou fréquentant les écoles techniques.

Ces documents doivent être détruits après qu'on en a pris connaissance. Ils sont manipulés avec beaucoup de prudence. Les enseignants seront avisés s'il y a lieu par le Service de l'enseignement primaire.

La requête du comité central a donc été accueillie favorablement par le Département de justice.

Traitements du corps enseignant

Le Service de l'enseignement primaire met la dernière main à un formulaire qui sera envoyé aux administrations communales.

Ce document permettra aux membres du corps enseignant habitant la « campagne » de recevoir des renseignements précis quant aux variations fréquentes de leurs traitements.

Il sera peut-être possible de le rédiger de telle manière que chaque modification de salaire soit accompagnée de cette « notice explicative » !

J.-P. Buri.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**Corbaz sa
montreux**

Commission pédagogique

Enquête relative à l'organisation de tests déterminant l'entrée en scolarité obligatoire

Le comité central de la SPN a récemment chargé la commission pédagogique d'un sondage auprès des enseignants de première année. En effet, l'Association des jardinières d'enfants se préoccupe du problème posé par les enfants dont la maturité n'est pas suffisante pour leur permettre de profiter de l'enseignement au degré un de l'école primaire.

Septante-deux collègues ont bien voulu répondre aux questions suivantes :

Question 1

Etes-vous favorable au fait que l'on ne puisse plus faire « doubler » un élève en fin de première année dans le contexte actuel ? (Consignes du DIP.)

Réponses

22 oui (acceptation souvent accompagnée de conditions :

- allègement du programme de 2^e primaire ;
- établissement de leçons d'appui efficaces ;
- passage de l'institutrice en 2^e AVEC ses élèves).

47 non (motifs principalement évoqués :

- inutilité de poursuivre un enseignement dont les bases ne sont pas assimilées ;
 - maturité nécessaire pas encore atteinte par l'élève).
- 3 indécis.

Question 2

Pensez-vous qu'en modifiant les modalités d'admission en scolarité obligatoire, les non-promotions en fin de 1^{re} année diminueraient ou même pourraient être évitées ?

Réponses

57 oui (demande de jardins d'enfants gratuits et obligatoires :

- établissement d'un système de tests d'admission déterminant le niveau de maturité plutôt que de s'en tenir au niveau d'âge).
- 10 non.

Question 3

Ces modalités consisteraient-elles

a) à ne tenir compte que de l'âge civil ?

Réponses

13 oui 55 non 4 indécis

b) à tenir compte de l'âge mental déterminé par la passation de tests dont les résultats seraient décisifs pour l'entrée en scolarité obligatoire ?

Réponses

54 oui (ces réponses favorables précisent que le « test » ne doit pas seulement être une analyse du domaine scolaire mais une étude générale considérant également les aptitudes, l'endurance au travail, la sociabilité, l'équilibre affectif, l'aspect médical et physique, tout cela dans l'esprit des travaux de Piaget).

14 non (motif essentiel de refus : émotivité trop grande faussant l'appréciation correcte des tests).

4 indécis.

c) suggestions

On réclame :

- l'ouverture de nouvelles classes de développement en première ou en deuxième année ;
- la possibilité de renvoyer au jardin d'enfants des élèves encore inaptes à suivre le programme de 1^{re} ;
- la création de classes menant le programme de première en deux ans ;
- on suggère encore qu'il soit tenu compte de l'avis de la jardinière d'enfant (mais qu'en serait-il des enfants ne fréquentant pas cette institution?).

Question 4

La fréquentation du jardin d'enfants avant l'entrée en scolarité obligatoire est-elle :

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :

Jean-Pierre Mischler, 2105 Travers, tél. 038 / 63 22 38

Jura

Au comité SPJ

Réuni sous la présidence du collègue Pierre Ielmi, le comité central SPJ a siégé le 14 février à Moutier. Il a notamment étudié le règlement des centres d'information pédagogique et les suggestions relatives à l'avant-projet des statuts SPJ. Celles-ci sont renvoyées à la commission Haerberli pour un nouvel examen.

Le comité a désigné les quatre repré-

nécessaire ? 51
inutile ? 1

souhaitable ? 18
(indécis : 2)

Commentaires

— Nécessaire : parce que la première offre un programme trop chargé pour un enfant mal situé socialement, donne à chacun une base équivalente de pré-requis.

— Souhaitable : fait gagner du temps à la condition toutefois de coordonner les capacités des jardinières d'enfants et des commissions responsables de ces jardins.

— Inutile : rien ne remplace la mère.

Conclusions

Chaque question a provoqué ou constitué des majorités affirmées. Soixante-cinq pour cent des institutrices regrettent l'attitude actuelle du DIP s'opposant à la non-promotion en 1^{re} ou en 2^e année. Septante-neuf pour cent pensent que la solution du problème se situe au stade de l'entrée à l'école primaire et non au niveau du passage de 1^{re} en 2^e. Septante-six pour cent des réponses ne font pas confiance au système actuel de promotion et septante-deux pour cent souhaitent un système tenant compte de l'âge mental.

Enfin, septante et un pour cent des personnes consultées estiment nécessaire la fréquentation de jardins d'enfants.

Le comité central remercie la Commission pédagogique de ce travail de sondage et de dépouillement qui permet de mieux comprendre les problèmes qui se posent à l'enseignant tout au long de la scolarité obligatoire, voire à son début déjà.

J.-P. Buri.

sentants SPJ au groupe de travail SEB « Formation du corps enseignant ». Ce sont les collègues Marie-Christine Juillerat, Porrentruy, pour le degré inférieur ; Paul Schöni, Court, pour le degré supérieur ; Denis Gerber, St-Imier, pour les écoles secondaires ; Marcel Turberg, Delémont, pour les enseignants des écoles professionnelles.

Le comité général SPJ est convoqué

pour le 27 mars, le lieu et l'heure étant encore à préciser. Les intéressés recevront une convocation en temps voulu. Rappelons que le CG est constitué par les membres du comité central, les présidents des sections, les délégués à la SPR, les représentants au comité central SEB, les présidents des commissions SPJ et les directeurs des centres de perfectionnements.

Un processus de rejet dans le recyclage des enseignants a commencé dans différents secteurs. Cette constatation a été faite par le comité central SPR qui demande des propositions aux sections cantonales. Le comité SPJ a chargé quatre de ses membres d'effectuer une enquête dans leur milieu de travail afin de connaître l'avis des enseignants jurassiens sur l'éducation permanente.

B.

Le questionnaire SPJ

Les commentaires de la commission de révision des statuts

Dans le N° 6 de l'« Educateur », nous avons publié les résultats complets du questionnaire adressé aux enseignants (exceptées : les maîtresses d'écoles enfantines et les maîtresses ménagères, qui ne sont pas membres individuels de la SPJ et dont les adresses ne figurent pas au fichier) par la commission de révision des statuts présidée par le collègue Raymond Haerberli. Rappelons que 315 membres sur les 1103 que compte la SPJ, soit le 28,55 %, ont répondu au questionnaire, ce qui est réjouissant.

Nous donnons aujourd'hui le commentaire de la commission Haerberli sur les résultats de cette enquête.

B.

B 1 Connaissance de la SPJ

Seuls 28 % des répondants déclarent bien connaître la SPJ. C'est la preuve que le problème de l'information doit être revu avec la plus grande attention.

B 2 Appréciation de l'utilité de la SPJ

Les deux tiers des répondants admettent l'utilité de notre association.

B 3 Appréciation de l'activité actuelle

Les 24 % seulement des répondants s'estiment satisfaits de l'activité actuelle de la SPJ. Il est à signaler toutefois que les 39 % ne se sont pas prononcés.

B 4 Impact de l'activité de la SPJ

Un peu plus de la moitié (53,6 %) des membres ayant répondu au questionnaire admettent un impact moyen de la

SPJ, 37,4 % déclarent n'être nullement influencés.

B 5 Participation à la vie de la SPJ

Un quart des répondants participent régulièrement à la vie de la SPJ. Malheureusement, plus d'un tiers des enseignants qui ont répondu indiquent qu'ils ne prennent que peu ou jamais part à la vie de la société. **On peu en outre se demander comment se répartiraient les réponses des 750 membres de la SPJ qui se sont abstenus de répondre à notre questionnaire.**

B 6 Appréciation de l'efficacité actuelle de la SPJ

Parmi les répondants, seuls les 15 % estiment que dans sa forme actuelle la SPJ est efficace, les 59 % la jugent peu efficace, les 11 % tout à fait inefficace, alors que 15 % n'ont pas répondu. **On constate donc l'inefficacité actuelle de la SPJ.**

B 7 Dissolution, statu quo ou réforme

Plus des trois quarts (77,14 %) souhaitent une réforme des structures de la SPJ, alors que 19,8 % se déclarent pour le maintien du statu quo.

Il est évident que la révision en cours des structures et des statuts correspond donc bien à un besoin.

B 8 Orientation de la SPJ

Les deux tiers des répondants (67 %) souhaitent orienter la SPJ à la fois vers une action pédagogique et une activité syndicale. Cette indication va donc bien dans le sens que nous proposons.

B 9 Statut de la SPJ en regard de la SEB

31,7 % des enseignants qui se sont exprimés se déclarent favorables au statu quo, c'est-à-dire une association pédagogique seulement.

64,2 % soit près des deux tiers veulent une activité syndicale, dont 47,5 % dans le cadre de la SEB. Cela va aussi

dans le sens de nos idées. Nous constatons que les 16,5 % ont opté pour un syndicat autonome.

C 1 Presse corporative

La majorité des répondants lit les chroniques de la SPJ, (la moitié régulièrement).

C 2 Prises de position de la SPJ

Le souci prédominant a trait aux problèmes pédagogiques d'abord, syndicaux ensuite et sociaux enfin.

C 3, 4, 5, 6 Congrès quadriennal ou assemblées

3 Il n'y a que 14 % des répondants qui déclarent ne jamais participer aux congrès quadriennaux.

4 60 % pensent que le congrès quadriennal doit être maintenu.

5 De très nettes tendances se dégagent pour un congrès quadriennal basé sur l'information pédagogique, la réflexion, les prises de positions et d'éventuelles revendications.

6 En cas de remplacement du congrès quadriennal, la majorité des répondants propose des assemblées occasionnelles.

C 7 Participation à la vie de la SPJ

Sont proposés la formation de groupes de travail, une meilleure information, les synodes.

La plupart des **remarques personnelles** corroborent les résultats de l'enquête. Elles soulèvent les problèmes de l'information, du contact et des groupes de travail. Une crainte se manifeste : la SBMEM ne doit pas être majorisée au sein de la SPJ. En outre un vœu est exprimé : que soit favorisé et facilité le travail méthodologique par une meilleure diffusion du matériel et une confrontation des expériences. Il est également souhaité que la formation des enseignantes et enseignants soit identique dans les différentes écoles normales.

Le début de l'année scolaire au printemps ?

Une requête mal accueillie

Ce double titre introduisait, dans le N° 4 de l'« Educateur », une information sur la position du comité SPJ à la suite de la requête adressée à la direction de l'Instruction publique par l'Ecole cantonale de Porrentruy et le Gymnase français de Bienne, requête qui concernait le maintien du début de l'année scolaire au printemps.

Cet article nous a valu, sous le titre : « Une requête bien fondée », une ré-

ponse de MM. Meier et Koller, au nom du corps enseignant des deux écoles, « persuadés que vos lecteurs ne manqueront pas d'être intéressés par l'exposé des raisons de cette démarche ». Voici le texte intégral de cette lettre, les passages en romain étant indiqués par ses auteurs.

UNE REQUÊTE BIEN FONDÉE

L'année longue, qui doit permettre de transférer le début de l'année scolaire du printemps à l'automne, place le Gym-

nase français de Bienne et l'Ecole cantonale de Porrentruy dans une position difficile pour les neuf années à venir.

Les élèves que les deux écoles accueilleront dans la classe inférieure durant cette période auront accompli neuf ans et demi de scolarité obligatoire. La direction de l'Instruction publique a envisagé l'alternative suivante concernant la durée des études gymnasiales :

1) L'étendre à quatre ans.

Les bacheliers jurassiens obtiendraient ainsi le certificat de maturité après treize ans et demi d'école alors qu'aucun canton suisse ne connaît une scolarité supérieure à treize ans. Ce enseignement nous a été donné par M. Eugène Egger, directeur du Centre de documentation pédagogique de Genève.

Autre injustice flagrante, les bacheliers du Gymnase français de Bienne et de l'Ecole cantonale de Porrentruy entre- raient à l'Université une année après leurs camarades des quatorze autres gymnases du canton, y compris la division française du Gymnase économique de Bienne.

Nos élèves obtiendraient la maturité à vingt ans et demi avant d'accomplir, en moyenne, quatre à cinq ans d'études universitaires.

2) Réduire les études gymnasiales à 3 ans.

Les récentes délibérations de la Commission fédérale de maturité montrent que cette solution risque de remettre en question la reconnaissance fédérale de nos établissements.

Ni la Commission cantonale de maturité, ni les universités ne sont disposées à diminuer leurs exigences. En trois ans, les gymnases devront donc traiter les mêmes matières qu'en trois ans et un trimestre précédemment. Il en résultera une accélération sensible du rythme du travail et, partant, un accroissement considérable du taux des échecs.

En plus, l'application de cette mesure entraînerait chaque année la suppression de huit ou neuf classes pourrait avoir pour conséquence le licenciement de quelques maîtres.

Se fondant sur ces considérations, les corps enseignants des deux écoles, et non seulement les deux recteurs comme vous le prétendez, ont proposé à la direction de l'Instruction publique une solution intermédiaire valable pour la seule période transitoire. Elle ne remet pas en question le principe du début de l'année scolaire en automne. Elle prévoit le maintien de la durée des études gymnasiales de trois ans et demi, c'est-à-dire le maintien provisoire de l'entrée au Gymnase fran-

çais de Bienne et à l'Ecole cantonale de Porrentruy au 1^{er} avril.

Nous comprenons que les écoles secondaires n'acceptent pas volontiers de libérer les futurs gymnasiens au printemps. Cependant, on admettra que l'inconvénient qui en résulte pour elles (il s'agit de trois élèves en moyenne pour l'ensemble des classes terminales du Jura, à l'exception de celles du progymnase de l'Ecole cantonale), pour une scolarité de cinq ans — voire cinq ans et un tiers jusqu'en 1979 — est bien moins lourd de conséquences que la réduction des études gymnasiales de trois ans et un tiers à trois ans pour l'ensemble des lycéens.

Cette libération anticipée ne constitue d'ailleurs pas un précédent : les futurs élèves du Gymnase économique de Bienne sont déjà au bénéfice d'une telle disposition. De même, les futurs apprentis de la région biennoise pourront quitter l'école au printemps.

La réaction du comité central de la SPJ est surprenante, qui « comprendrait très mal une exception pour les gym-

nases », alors que cette exception a été accordée il y a plusieurs mois au Gymnase économique de Bienne sans qu'il n'ait élevé la moindre protestation.

Les corps enseignants du Gymnase français de Bienne et de l'Ecole cantonale de Porrentruy n'ont pas pris leur option à la légère : leur requête est fondée. Ils imaginaient bien qu'elle pourrait susciter quelque opposition, mais ils étaient loin de penser que le comité de la SPJ, qui ne compte aucun représentant des gymnases, manquerait à ce point d'objectivité qu'il la condamnerait sans avoir pris la peine d'entendre les requérants.

Le comité SPJ, qui avait reçu une copie de cette lettre par son président, en a discuté les divers points au cours de sa séance du 14 février et a maintenu sa position dans cette affaire. Les délais imposés pour l'envoi des textes ne lui permettant pas une réponse aujourd'hui, il publiera celle-ci dans le prochain bulletin corporatif.

B.

La SJTMRS à un tournant de son existence

Faut-il maintenir ou faut-il supprimer la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire (SJTMRS) ? Cette question, les membres réunis en assemblée générale le 16 février à Delémont se la sont posée. Ils ont finalement décidé, et ceci sur proposition du comité, de charger une commission d'étude de rapporter sur ce problème au cours d'une assemblée extraordinaire qui se tiendra en octobre prochain.

La SJTMRS, qui comptait 529 membres en 1972, en a perdu 70 l'année suivante. A ce rythme, elle pourra faire ses bagages assez rapidement. Mais ce problème n'est pas propre au Jura. La société identique de l'ancien canton, qui encaissait les cotisations de 2430 membres en 1972, a enregistré l'année suivante près de 700 démissions. Et la situation, nous assure-t-on, se retrouve dans d'autres cantons. Pourquoi ? André Jecker, le nouveau président élu en remplacement d'André Aubry, démissionnaire, a tenté d'en découvrir les causes : « La formation continue du corps enseignant, a-t-il dit, les cours de recyclage, les cours obligatoires dus à l'introduction de nouvelles techniques de l'enseignement semblent perturber sensiblement l'activité de notre société et menacer même son existence. Plusieurs membres de notre société ont la nette impression qu'elle n'a plus sa raison d'être, vu que les cours que nous organisons en

son temps sont pris en charge par le Centre de perfectionnement dans des conditions plus avantageuses (...) Nous sommes appelés à résoudre un dilemme important : dissolution de la société et fusion avec le Centre de perfectionnement, ou son maintien en demandant au Centre de préciser le cadre de notre activité future. Dans le second cas, il faudrait prévoir une restructuration de notre section, réviser éventuellement ses statuts. Ce serait là toute une organisation à entreprendre. »

Pour M. Willy Jeanneret, directeur du Centre, ce problème n'en est pas un. Le Centre a toujours désiré collaborer étroitement avec la SJTMRS dans tous les domaines relatifs au perfectionnement et à la formation générale du corps enseignant. Cette collaboration a en particulier pour but d'encourager et de stimuler l'organisation de cours, d'établir une coordination nécessaire entre les instances et les associations responsables de l'organisation de cours, d'examiner tous les problèmes administratifs et financiers en résultant, de diffuser une information collective. Cette collaboration suppose en particulier une information réciproque constante, l'intégration des cours proposés dans le programme annuel établi par le Centre, la mention des deux instances dans ce programme.

M. Jeanneret s'est dit convaincu qu'il n'y avait pas dualité entre le Centre de

perfectionnement et la société, et que de la pluralité des institutions naissent la valeur du perfectionnement et l'étude plus juste des besoins. Il a souhaité en conclusion que la commission d'étude se prononce pour une collaboration avec le Centre.

M. Pierre Ielmi, président de la SPJ, a rappelé les grandes options de son comité dans ce problème. La SJTMRS doit rester en vie et être vivante. Elle doit définir son cadre d'activité par rapport au Centre. Il est nécessaire que les enseignants possèdent leur parole dans une institution non gouvernementale. L'avenir de la société est dans la réforme scolaire ; elle doit être à l'avant-garde de la pédagogie. Mais elle doit se faire mieux connaître par une information largement répandue auprès des enseignants. La SPJ salue la création de la commission d'étude avec satisfaction.

Du rapport présenté par le président sortant, retenons qu'en 1973, 210 enseignants ont suivi les cours organisés par la SJTMRS : cartonnage (10), céramique (14), ornithologie (18), vannerie (11 + 17 collègues de l'ancien canton), espéranto (14), dessin technique (9), créativité (18), sculpture dans la masse (4, nombreuses défections sans excuses), photographie (11), numérotation II (33 + 35), pédagogie institutionnelle (10 + 11), dynamique de groupe (11).

En bref

Les 70 démissions sont « compensées » par l'admission de 8 nouveaux membres.

L'assemblée extraordinaire d'octobre arrêtera définitivement le programme des cours 1975.

M. Pierre Amstuz, de Sornetan, succède au comité à M. Georges Varrin, secrétaire, démissionnaire comme le président sortant, a été remercié pour son excellent travail.

M. Hoffmann, qui représentait le comité cantonal avec M. Friedli, a apporté ses félicitations à la Société jurassienne pour son excellent travail et surtout pour le riche programme de cours qu'elle avait mis sur pied en 1973.

Les inspecteurs scolaires Maurice Petermann et Charles Hirschy étaient présents à cette assemblée.

La partie administrative de l'assemblée a été suivie d'une remarquable conférence, illustrée de diapositives, de M. Bernard Schaffner, mycologue, de Delémont. Depuis 17 ans, M. Schaffner parcourt les forêts du Jura avec son appareil photographique en bandoulière. Il possède déjà une collection unique de diapositives représentant 500 espèces différentes de champignons. Il donnera cet été un cours de perfectionnement aux enseignants jurassiens. *A. Babey.*

Ecole normale de Delémont

25 ans d'enseignement

C'est le 1^{er} février que l'Ecole normale a fêté les 25 ans d'enseignement de M^{lle} Alice Marcet, maîtresse de méthodologie et d'application des candidates à l'enseignement préscolaire.

C'est en effet le 1^{er} février 1949 que l'Etat engagea une nouvelle maîtresse de méthodologie pour mettre en place une section de formation de maîtresses enfantines du Jura. La première série commença ses études en avril 1949 et, pendant 25 ans, ce furent 13 séries de 10 à 20 étudiantes que forma M^{lle} Marcet. En 1971, les entrées furent déclarées annuelles et l'Ecole normale fut reconnue officielle par le canton de Neuchâtel aussi. A l'heure actuelle, l'enseignement préscolaire connaît le développement que l'on sait.

Ce succès est dû à quelques initiatives. L'entreprise de M^{lle} Marcet est celle du pionnier. En cet anniversaire d'entrée en fonctions et quelques mois avant que ne

se fêtent les 25 ans de création de la section « maîtresses enfantines », nous félicitons très vivement M^{lle} Marcet de ses 25 ans d'enseignement à l'Ecole normale.

Semaine blanche

Les élèves de l'Ecole normale, sous la conduite de MM. Francis Boder et Jean-René Bourquin, professeurs de gymnastique, sont parties en semaine blanche du 18 au 23 février. Les classes ont été réparties en cinq groupements en Valais (Bella Tola, Les Crossets, Chandolin, Veysonnaz) et au Bémont.

L'expérience d'un camp de ski de fond va être renouvelée. Il aura lieu au Franches-Montagnes. Tous ces camps se sont déroulés sous l'égide de Jeunesse et Sport, dont l'organisation désormais offre aux écoles de filles aussi un service de moniteurs qualifiés et une participation financière accrue.

Centre de perfectionnement

Le cours d'éducation physique de 3 jours publié sous le N^o 3.2.2. par le Centre de perfectionnement aura lieu à St-Imier les 1, 2 et 3 avril prochains.

Seules sont **astreintes** à ce cours, les maîtresses d'ouvrages, enfantines et ménagères, titulaires du « certificat cantonal » et qui n'ont pas encore suivi les deux cours obligatoires.

S'il reste des places, les maîtres et maîtresses qui enseignent la gymnastique aux jeunes filles de II^e et III^e degrés et spécialement rétribués ont la possibilité de s'inscrire : (limite des participants : 30 enseignants). Les titulaires du « certificat » astreintes à ce cours sont directement convoquées.

Les inscriptions sont à adresser, au moyen de la carte bleue à M. Henri Girod, insp. cantonal EP à 2533 Evilard, jusqu'au **lundi 18 mars** au plus tard.

Cours et manifestations du mois de mars 1974

1.2 Environnement : MM. H. Treu, professeur à l'Ecole normale, Bienne ; J. Wagner, professeur à l'Ecole normale, Delémont ; L. Froidevaux, instituteur, Les Emibois et plusieurs collaborateurs, dès le mois de mars.

1.5 Mathématique (suite) (CIM) : MM. M. Ferrario, E. Adam, M^{mes} C.

Ruebner, J. Worpe, le 6 mars à Delémont.

1.8 Dessin (suite) : M. G. Tritten, lecteur à l'Université de Berne, Thoune, selon horaire fixé, à Bienne.

1.9 Education musicale (suite) : MM. R. Karth, professeur de musique, Bulle, H. Monnerat, professeur de musique, Delémont, J.-L. Petignat, professeur de musique, Delémont, V. Ragni, professeur de musique, Delémont, le 1^{er} mars à Delémont.

3.2.1 Experts et expertes aux examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité (IEP, SJMG) : 2 directeurs, le 23 mars à Malleray.

4.5 Sensibilisation et formation à la démographie : Groupes de sciences du CCJ, MM. A. Denis et A. Steiner, dès le mois de mars.

4.9.1 Les grands moments de la musique, des origines à nos jours (suite) : M. L.-M. Suter, lecteur à l'Université de Berne, Bienne, selon horaire fixé à Bienne.

4.12.2 Pose de la voix, diction française, interprétation (suite) (COPMS) : M^{me} I. Eicher, responsable de la formation de speakerines et présentatrices à la radio, Muri, selon horaire fixé, à Bienne.

SJMG : une expérience réussie

Le traditionnel cours de ski alpin organisé par la Société jurassienne des maîtres de gymnastiques en collaboration avec l'inspecteur de l'éducation physique, qui s'est déroulé cette année dans la sympathique station de Charmey, les 26 et 27 janvier, a suscité l'enthousiasme des 39 participants. Après avoir joui, le samedi, de conditions exceptionnelles, chacun a pu apprécier le bain réparateur dans la toute nouvelle piscine du village.

Cette petite station fribourgeoise gagne en effet à être connue des sportifs puisqu'elle peut leur offrir un cadre très agréable, des pistes variées, une piscine couverte de 1^{re} classe ainsi qu'une halle de gymnastique des mieux équipées.

Le dimanche, malgré de mauvaises conditions atmosphériques, les quatre moniteurs, MM. Jean Rérat, directeur du cours, Francis Boder, Pierre-Michel Farron et Paul Bünter reprirent coura-

geusement leur enseignement dont chacun tira profit.

Vers 17 h., tout le monde retrouva sa place dans le car, certes fatigué mais très satisfait de son week-end.

L'idée des organisateurs de transférer ce cours des Savagnières à Charmey semble judicieuse. Les participants ont pu pratiquer le ski plus intensément qu'aux Savagnières où les pistes et les installations sont trop souvent encombrées. Néanmoins, un départ un peu plus matinal aurait été souhaité.

A l'avantage cité ci-dessus, ajoutez la piscine couverte et... les indemnités versées par l'inspecteur M. Henri Girod et la SJMG et vous me direz si ce n'était pas une expérience réussie!

Merci aux organisateurs et aux moniteurs pour leur excellent travail.

Une participante.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

Fribourg

Vers la moyenne suisse

LONG ET LABORIEUX
CHEMINEMENT, LES ÉTAPES
FRANCHIES

Le déclic du mouvement

Après environ deux ans d'incertitudes, de rebondissements et de tractations pénibles, le corps enseignant à tous les degrés est enfin parvenu partiellement à faire démarrer le mouvement déclenché qui vise à atteindre ou à suivre de plus ou moins près la moyenne suisse. A noter que ce mouvement n'est pas propre au seul canton de Fribourg, où l'on doit cependant admettre que les conditions de réussite dans ce domaine ne sont pas très favorables. Pour des raisons fort diverses.

Historique

Il serait trop long de faire état, dans cette rétrospective, des innombrables démarches, des entrevues ou interventions verbales ou écrites. Invariablement et pendant longtemps, le directeur des finances était lent à s'émouvoir. Ah! le

budget, le déséquilibre des finances, l'énorme dette publique. Par instinct de solidarité, les diverses catégories d'enseignants constituent bientôt une « délégation des associations de la même fonction ». En présence de tant de renvois, d'atermoiements, deux associations d'enseignants perdent patience, adressent un ultimatum à la DIP et au Conseil d'Etat. Croyaient-elles au succès d'une tentative aussi inhabituelle? Plusieurs mesures de rétorsion et la mise à exécution de quelques-unes d'entre elles vont finalement dégeler l'atmosphère et métamorphoser ce long dialogue de sourds. La Fédération des associations du personnel approuve le mouvement et se solidarise avec le corps enseignant dans ses démarches. Que de fois ce dernier n'a-t-il pas été à la pointe de maintes et légitimes vagues de revendications? Que les fonctionnaires plus sensibles au jeu des promotions appuyaient secrètement de tous leurs vœux. C'est alors que le Conseil d'Etat, qui professait jusqu'alors une opinion différente quant à la nature et à l'importance de la moyenne suisse, propose et nomme une commission consul-

tative permanente... et paritaire. Le corps enseignant primaire y est représenté par le dynamique Eugène Delley d'Estavayer-le-Lac, à qui nous devons les présents développements. La constitution de ce groupe, c'est l'aube d'un long et pénible cheminement vers le but convoité. L'Etat et la Fédération du personnel désignent chacun cinq membres qui constituent ainsi la fameuse ... COMMISSION SCHORDERET, du nom de son président, professeur au collège, député et tout récemment élu conseiller communal à Fribourg. Le cénacle désigné se met immédiatement à table selon le plan proposé par le CE, lui donnant comme mission de lui adresser un rapport et des propositions concrètes sur les questions ainsi formulées :

- établissement de la moyenne suisse des traitements par catégorie de fonction sur la base de la statistique élaborée par la conférence des directeurs cantonaux des finances ;
- examen du système actuel de l'indexation périodique pratiquée en faveur des traitements ;
- étude d'un postulat Bourgnicht proposant l'établissement de nouvelles échelles de fonctions et de salaires ;
- modification éventuelle du statut du personnel datant de 1961.

Première phase de la commission

Dès sa séance inaugurale, le 24.1.73, la commission s'applique à définir un ordre de priorité des divers secteurs de sa mission bien définie :

- amélioration progressive des traitements en vue d'atteindre par étapes la moyenne suisse ;
- établissement d'un projet d'une nouvelle échelle des traitements ;
- élaboration d'un nouveau mode d'adaptation des salaires ou coût de la vie ;
- étude approfondie des postulats du Grand Conseil concernant le 13^e mois, primes de fidélité, possibilités d'applications du principe « à travail égal, salaire égal » tant de fois et parfois démagogiquement agité.

Dès le début de ses délibérations, sur la base d'une importante documentation compulsée, méthodiquement sérieuse, la Commission avait le sentiment qu'elle ne devait pas s'exposer à échouer. Elle se mit en devoir de réussir. Elle y était condamnée. En moins de deux mois, l'actif aéropage adresse au CE les...

PREMICES, d'une activité solidement étayée en proposant d'entrée de cause une amélioration linéaire et générale de

tous les traitements par l'octroi, avec effet rétroactif au 1.1.73, d'une première attribution de « 100 fr. par mois ». Le CE adopte de bon gré les conclusions de la Commission d'autant plus volontiers que celle-ci, usant d'une habile manœuvre, suggère que l'augmentation proposée ne soit point incorporée au traitement assuré à la Caisse de Prévoyance. C'était de bonne guerre avant d'aborder le Grand Conseil. Les deux partenaires y gagnaient tous les deux : d'une part les fonctionnaires verraient leur traitement augmenter de 1200 fr., de son côté l'Etat réalisait l'économie des 15 % qu'il aurait eu à verser à la Caisse de retraite sur les 5,5 millions que devait coûter l'octroi de cette première adaptation salariale. Economie se chiffrant à 825 000 fr. Du donnant, donnant. Sollicité par le CE d'accorder le crédit nécessaire, le Parlement, après une joute juridique mémorable, se résout par 58 voix contre 49 et quelques abstentions à accorder le crédit indispensable. Par le même arrêté, le Conseil d'Etat, qui joue loyalement la carte, s'engage à atteindre la moyenne suisse le 1.1.75. Le train des mesures qui doivent y tendre démarre ainsi à une honnête, mais... prudente moyenne de croisière. A condition qu'un coup de foudre subit ou un court-circuit n'en contrecarrent pas le rythme supputé. Aussitôt, la Commission s'acheminé vers une...

Deuxième phase

Dès le départ de cette nouvelle étape, le train s'essouffle. Sur les 5-6 millions que propose la Commission, elle doit se contenter de 3 030 000 fr. Le budget sème la terreur. On s'accorde à convenir que le 2^e acompte ne sera pas aussi systématiquement que le précédent car on tiendra compte avant tout des fonctions dont le salaire s'écarte le plus de la moyenne suisse. Malgré l'étroitesse du cadre où elle se meut, elle parvient à satisfaire en premier lieu le corps enseignant primaire qui obtient dès le 1.1.74 une nouvelle revalorisation annuelle sous la forme de 2 annuités de 805 fr. chacune. L'arrêté du Conseil d'Etat promulgué le 26.12.73 contient le détail des diverses fonctions et des annuités qui leur sont attribuées. Toutefois, les inspecteurs scolaires primaires ainsi que ceux du degré secondaire inférieur ne bénéficient pas de cette adaptation. Encourageante constatation pour l'enseignant primaire, aucune autre fonction, à part la police et certaines classes inférieures, n'est aussi bien traitée dans cette 2^e étape.

Il convient de rappeler ici que les mesures de rétorsion brandies et décrétées

par les 2 sections alémaniques ont été rapportées dès le succès connu de la 1^{re} étape. On n'aura pas manqué d'être frappé par l'unanimité remarquable de ces deux sections dont l'attitude inflexible déclencha le processus d'une concertation enfin amorcée.

La commission Schorderet en 1974...

se propose dès maintenant l'établissement d'une nouvelle échelle des traitements qu'on pense porter de 20 à 30 classes. Il semble que, contrairement au vœu formulé par les enseignants, ceux-ci n'auraient pas une classe qui leur soit propre. Il est difficile d'en pressentir l'avantage ou l'inconvénient. Le nouvel échelonnement des fonctions s'étalerait entre des minima et maxima qu'on espère faire coïncider avec la moyenne suisse.

De nouveau les « 3 demi-jours de congé »

A la suite de l'initiative législative tendant à modifier la charte scolaire de 1884 concernant les demi-jours hebdomadaires et l'introduction d'un 3^e demi-jour, la Commission de validation du Grand Conseil, par décret du 6 février 1974, adopte le principe de cette révision. A moins que pour ce faire, les organes compétents attendent la refonte entière de la loi en question. L'initiative avait recueilli quelque 8500 signatures valables, chiffre qui déclenche le processus de la prise en considération. La constitution fribour-

geoise fixe à 6000 le nombre de signatures valables pour faire aboutir le principe d'une révision. Le nombre atteint, s'il est légalement suffisant dans l'état actuel de l'exercice de ce droit, n'a rien de triomphal si l'on sait que le corps électoral a passé du simple au double depuis l'introduction en 1971 du suffrage féminin. La DIP devra présenter au CE puis au Grand Conseil un projet de révision. Ce dernier se rangera-t-il au vœu des initiants? Il est prématuré d'en présumer.

A. Carrel.

geoise fixe à 6000 le nombre de signatures valables pour faire aboutir le principe d'une révision. Le nombre atteint, s'il est légalement suffisant dans l'état actuel de l'exercice de ce droit, n'a rien de triomphal si l'on sait que le corps électoral a passé du simple au double depuis l'introduction en 1971 du suffrage féminin. La DIP devra présenter au CE puis au Grand Conseil un projet de révision. Ce dernier se rangera-t-il au vœu des initiants? Il est prématuré d'en présumer.

A. Carrel.

Aux « comités de rédaction » des sections de district

L'espoir mis par le comité de SPF au sujet de la formation, dans les diverses sections régionales, d'une équipe de rédaction en faveur d'une participation plus étoffée à l'« Educateur », devrait bientôt dépasser le stade d'une simple « perspective », d'un vœu pie. Le chroniqueur cantonal, qui n'a assurément rien d'un encyclopédiste, encore moins d'un penseur offi-

ciel, aimerait offrir à l'« Educateur » une mosaïque plus ramifiée de la vitalité des sections d'arrondissements. Il suffit de se mettre à table. Point n'est besoin pour cela d'être un spécialiste de la plume. A quand le prochain envoi! Qui nous enverra très bientôt le prochain? Ouvrirait-on un « pari d'émulation »?

A. Carrel.

PS. Les correspondants occasionnels sont priés de joindre un double de leur envoi. Merci.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél (037) 22 46 80.

Age de l'école obligatoire

Le canton du Valais, par votation populaire, a adhéré au concordat sur la coordination scolaire intercantonale. Un décret d'application du Grand Conseil a fixé à 6 ans révolus au 30 septembre l'âge d'entrée à l'école obligatoire.

Cette mesure implique un rattrapage d'une durée totale de neuf mois, les dispositions de la loi sur l'instruction publique prévoyant l'entrée à l'école obligatoire à 7 ans (année civile).

Ce déplacement d'âge d'entrée se fera par tranches de 3 mois annuellement. La première tranche sera prise en automne 1975 et la résorption totale aura lieu dès l'automne 1977.

Un plan à quatre volets a été prévu selon l'existence ou non, dans les communes, d'écoles enfantines. Ce plan est le suivant.

a) Communes dans lesquelles les élèves entrent à l'école primaire à l'âge de 7 ans, après deux années de fréquentation de l'école enfantine :

entrent à l'école enfantine, (E 1)

en automne 1973, les enfants nés entre le 1. 1.1968 et le 31. 3.1969

en automne 1974, les enfants nés entre le 1. 4.1969 et le 30. 6.1970

en automne 1975, les enfants nés entre le 1. 7.1970 et le 30. 9.1971

en automne 1976, les enfants nés entre le 1.10.1971 et le 30. 9.1972

en automne 1977, les enfants nés entre le 1.10.1972 et le 30. 9.1973

en automne 1978, les enfants nés entre le 1.10. 1973 et le 30. 9.1974

b) Communes dans lesquelles les élèves entrent à l'école primaire à l'âge de 7 ans, après une année de fréquentation de l'école enfantine :

entrent à l'école enfantine, (E 2)

en automne 1973, les enfants nés entre le 1. 1.1967 et le 31.12.1967

en automne 1974, les enfants nés entre le 1. 1.1968 et le 31. 3.1969

en automne 1975, les enfants nés entre le 1. 4.1969 et le 30. 6.1970

en automne 1976, les enfants nés entre le 1. 7.1970 et le 30. 9.1971

en automne 1977, les enfants nés entre le 1.10.1971 et le 30. 9.1972

en automne 1978, les enfants nés entre le 1.10.1972 et le 30. 9.1973

c) Communes dans lesquelles les élèves entrent à l'école primaire à l'âge de 7 ans, sans école enfantine préalable :

entrent à l'école primaire, (P 1)

en automne 1973, les enfants nés entre le 1. 1.1966 et le 31.12.1966

en automne 1974, les enfants nés entre le 1. 1.1967 et le 31.12.1967

en automne 1975, les enfants nés entre le 1. 1.1968 et le 31. 3.1969

en automne 1976, les enfants nés entre le 1. 4.1969 et le 30. 6.1970

en automne 1977, les enfants nés entre le 1. 7.1970 et le 30. 9.1971

en automne 1978, les enfants nés entre le 1.10.1971 et le 30. 9.1972

d) Communes dans lesquelles les élèves entrent à l'école primaire à l'âge de 6 ans, avec ou sans fréquentation d'une année de classe enfantine préalable :

entrent à l'école primaire, (P 1)

en automne 1973, les enfants nés entre le 1. 1.1967 et le 31.12.1967

en automne 1974, les enfants nés entre le 1. 1.1968 et le 31.12.1968

en automne 1975, les enfants nés entre le 1. 1.1969 et le 30.11.1969

en automne 1976, les enfants nés entre le 1.12.1969 et le 31.10.1970

en automne 1977, les enfants nés entre le 1.11.1970 et le 30. 9.1971

en automne 1978, les enfants nés entre le 1.10.1971 et le 30. 9.1972

V. D.

Service de placements SPR

Famille à Herisau (App.) cherche aide tout de suite. Bon salaire, leçons d'allemand payées. Aide au ménage et éventuellement aussi dans une petite fabrique de produits diététiques.

Jeune Allemande aiderait dans home ou famille du 12 juillet au 20 août. Cultivée, musicienne (violon).

André Pulfer,
1802 Corseaux.

Aktion saubere-
Schweiz
Pour la propreté-
en Suisse
Iniziativa Svizzera-
pulita



Haltet die Schweiz sauber
Maintenez propre la Suisse
Mantenete pulita la Svizzera

Vitesse limitée

pour votre
sécurité



N

otre journal
vous plaît !
Alors faites le
connaître
autour de vous

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Pour favoriser efficacement l'épargne

la Banque Vaudoise de Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs

4 1/2 %

sur ses livrets au porteur

4 %

Siège central :

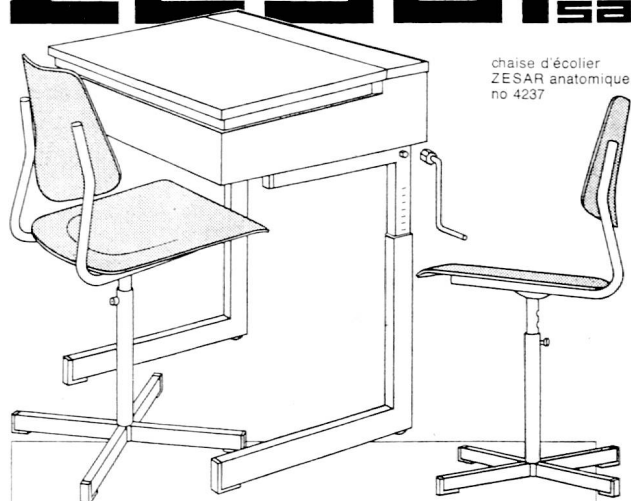
LAUSANNE

Succursale :

YVERDON

20 agences dans le canton

ZESAR SA



La bonne mesure



pour une tenue idéale

ZESAR — le spécialiste du mobilier scolaire

ZESAR SA 2501 Bienne, case postale 25, tél. 032-22594

A NOS CLIENTS

- Que vous soyez instituteur, institutrice dans l'enseignement primaire, maître au cycle d'orientation ou professeur dans l'enseignement secondaire,
- que vous soyez fervent adepte des méthodes modernes ou que vous pensiez que le maître est devant une classe pour enseigner l'élève,
- que vous soyez partisan du manuel de l'élève ou du document de classe,

il vous sera toujours **indispensable** d'avoir sous la main un document de référence vous permettant de marquer que : « la civilisation est constituée par un immense trésor d'expériences qui témoignent de la grandeur humaine » et qui ont provoqué l'évolution qui explicite l'actuel.

C'est pourquoi trois maîtres : G. Pfulg, M. Salamin, M. Zermatten, selon leur propre expérience de l'enseignement de l'**histoire** ont composé un seul ouvrage :

HISTOIRE GÉNÉRALE
broché, 16 × 24 cm, 320 pages, 147 illustrations dont certaines en couleur à coller par vous-même

prix de vente : Fr. 21.—

La plus grande difficulté dans un tel livre était de dire beaucoup sans être long, d'être concis sans être sec, de donner un sens chronologique sans abuser de dates.

C'est un guide, un aide-mémoire, un chemin dans la forêt du temps.

Pour aider maîtres et élèves, ce manuel est complété par un fascicule :

DOCUMENTS D'HISTOIRE GÉNÉRALE
broché, 16 × 24 cm, 173 pages

prix de vente : Fr. 10.—

qui offre le témoignage contemporain des événements étudiés et réduit la part du dogmatisme inévitable. Il facilite l'observation de la réalité et suscite la réflexion. Il introduit dans l'enseignement de l'histoire la pédagogie de la découverte.

Pour vous procurer cet ouvrage, veuillez remplir et nous retourner la carte de commande ci-dessous. Les ouvrages vous seront envoyés directement.

Avec nos sentiments tout dévoués.

ÉDITIONS DELTA S.A.
B.P. 20 - 1800 Vevey 2

Aux Editions DELTA S.A., 2, rue du Château, 1800 Vevey, tél. (021) 51 05 26.

Je commande, port et emballage en sus

..... ex. HISTOIRE GÉNÉRALE à Fr. 21.—

..... ex. DOCUMENTS D'HISTOIRE GÉNÉRALE à Fr. 10.—

Date : _____

Nom : _____

Adresse : _____ Signature : _____

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J.A.
1820 Montreux 1